



Listen to this article

Signification de l'ordination. — Seulement douze ministres plénipotentiaires. — « Clergé » et « Laïques ». — Choix des anciens et des diacres. — Ordination des anciens dans chaque Eglise. — Qui peut élire les anciens et comment ? — La majorité n'est pas suffisante. — Différents ministères. — Un ministère payé ? — Discipline dans l'Eglise. — Appels à prêcher mal compris. — « Avertissez les déréglés ». — Admonester n'est pas un ordre général. — Les réprimandes publiques doivent être rares. — « Prenez garde que personne ne rende à autrui le mal pour le mal ; » — Excitant à l'amour. — « Le rassemblement de nous-mêmes. » — Variété et caractère de nos réunions. — La doctrine est toujours nécessaire. — Moyens de s'instruire par des questions. — De profitables réunions données en exemple. — « Que chacun soit pleinement persuadé dans son propre esprit. » — Services funèbres. — Dîmes, collectes, aumônes.

En considérant ce sujet, il est bien que nous conservions clairement devant notre esprit l'unité de l'Eglise et le fait que, tandis que l'Eglise entière, d'un bout à l'autre du monde, est une, cependant dans un autre sens du mot chaque assemblée séparée, ou groupe séparé, de croyants est une représentation du tout. Chaque Eglise séparée doit donc considérer le Seigneur comme son Chef et les douze Apôtres comme les douze étoiles brillantes, comme les instructeurs que le Seigneur tint spécialement dans sa main et gouverna, les employant comme ses porte-parole pour l'instruction de son Eglise en tout lieu, dans toute assemblée, d'un bout à l'autre de l'âge.

Chaque congrégation ou Eglise, même si elle n'est composée que de deux ou trois membres, doit chercher à reconnaître la volonté du Chef dans toutes ses affaires. Elle doit se sentir unie à toutes les chères églises de partout, qui ont la « même foi précieuse » dans le sacrifice du cher Rédempteur et dans les promesses de Dieu. Elle doit être heureuse d'entendre parler de leur bien-être, et de reconnaître le fait que le Seigneur, en tant que surveillant de son oeuvre, peut aujourd'hui, comme dans toute période, employer, pour le service de l'Eglise dans son ensemble, certains instruments spéciaux aussi bien que

certaines membres de chaque petit groupe local. – Regardant ainsi au Seigneur et se rendant compte du caractère que devraient avoir les serviteurs qu’Il emploierait des serviteurs qui seraient humbles, zélés, de bonne réputation, éclairés dans la Vérité donnant la preuve qu’ils ont reçu l’onction de l’Esprit — elle serait préparée à s’attendre à de tels ministères d’ensemble, pour les besoins de l’Eglise entière, et à chercher à obtenir une part dans la bénédiction générale et dans la dispensation générale de la « nourriture au temps convenable » qui nous fut promise par le Maître. Elle se souviendra particulièrement aussi qu’il a promis des bénédictions spéciales pour la fin de cet âge, et qu’il pourvoira la maison de la foi de choses nouvelles aussi bien qu’anciennes par les canaux appropriés qu’il choisira lui-même. — Matth. 24 :45-47.

Les moyens, les canaux de ces bénédictions, le Seigneur les surveillera et les dirigera lui-même. Tous les membres du corps unis au Chef doivent avoir confiance et attendre l’accomplissement de ses promesses; mais, néanmoins, ils doivent «éprouver les esprits» (1 Jean 4 : 1) — éprouver les doctrines de qui que ce soit qu’elle émanent. Cette épreuve n’implique pas un manque de confiance en ceux qui sont reconnus comme les canaux de la Vérité divinement dirigés; mais cela implique une entière fidélité au Seigneur et à la Vérité, qu’ils considèrent comme supérieurs à tous les instructeurs humains et à toutes leurs paroles; — cela implique aussi qu’ils n’écoutent pas la voix de l’homme, mais celle du Chef Berger, qu’ils se régalent de ses paroles et les aiment — aiment à les mâcher et à les digérer. De tels membres du corps croissent plus rapidement et deviennent plus forts dans le Seigneur et dans la puissance de sa force que d’autres, parce qu’ils sont plus attentifs à la direction et à l’instruction du Seigneur. -

Cette unité générale du corps, cette sympathie générale, cet enseignement général par un canal général auquel le Seigneur a pourvu pour rassembler à lui ses joyaux à sa seconde présence (Mal. 3 : 17; Matth. 24 : 45-47), ne mettent pas obstacle, cependant, à une juste reconnaissance de l’ordre dans chacun des petits groupes ou ecclésias. Si petit que soit le groupe, il devrait y avoir de l’ordre. Par le terme «ordre» nous ne voulons pas dire, toutefois, contrainte ou formalisme. L’ordre qui fonctionne le mieux et de la façon la plus satisfaisante est celui qui fonctionne sans bruit, et dont le mécanisme est tout à fait hors de vue. Si l’assemblée était si petite qu’elle ne comprendrait que trois ou cinq ou dix membres, elle devrait néanmoins regarder au Seigneur pour s’informer de sa direction quant au choix de ceux qui pourraient être reconnus comme anciens principaux, ou comme les plus avancés dans la Vérité, possédant les différentes aptitudes d’un Ancien. Ces

aptitudes, comme nous les avons déjà vues esquissées dans la Parole inspirée, sont claire connaissance de la Vérité, capacité de l'enseigner, irréprochabilité de vie quant à la moralité, et habileté à maintenir l'ordre sans frottements inutiles, ce qui pourrait être montré par l'exemple dans la vie de famille de l'ancien, etc.

Ainsi donc, si les membres du petit groupe ont la Parole et l'Esprit du Seigneur devant eux, agissant sur eux, le résultat de leurs jugements réunis, lorsqu'ils sont exprimés dans une élection de serviteurs, devrait être accepté comme étant la volonté du Seigneur sur ce sujet; les personnes choisies comme anciens, seraient, selon toute vraisemblance, celles qui conviendraient le plus et le mieux d'entre ces membres. Cependant, il est de toute nécessité de faire observer que de telles élections ne sont pas faites sans réflexion convenable et sans prière; c'est pourquoi, il est sage qu'elles soient dûment annoncées d'avance et qu'il soit reconnu que seuls ceux qui prétendent être des membres de la Nouvelle Création (hommes ou femmes) tenteront d'exprimer la volonté du Seigneur sur ce sujet — par le vote. Ces derniers devraient être ceux qui ont passé le point de la repentance du péché, de la réparation de tout mal causé dans la mesure de leur capacité, de l'acceptation du sacrifice du Seigneur Jésus comme étant la base de leur harmonie avec Dieu, qui ont fait ensuite une pleine consécration d'eux-mêmes au Seigneur, et ont ainsi eu part à l'onction et à tous les privilèges de la « maison des fils ». Ceux-là seuls sont compétents pour apprécier et exprimer l'avis, la volonté de la Tête du corps. Ceux-là seuls constituent l'Eglise, le corps de Christ bien que d'autres, qui, n'ont pas encore fait le pas de la consécration, mais qui se confient dans le précieux sang, puissent être comptés comme membres de la « maison de la foi », dont le progrès doit être espéré et le bien-être considéré.

Ordination des Anciens dans chaque Ecclesia.

« Et quand ils leur eurent ordonné [établi] des anciens dans chaque église [Ecclesia], et qu'ils eurent prié et jeûné, ils les recommandèrent au Seigneur ». — Actes 14 : 23 (vers. angl.).

La forme de cette déclaration, avec les autres allusions fréquentes relatives aux anciens de toutes les églises, justifie la conclusion que c'était la coutume invariable d'établir des anciens dans l'église primitive. Le terme « anciens », comme il est vu dans le texte, comprend les évangélistes, les pasteurs, les instructeurs et les prophètes (ou orateurs publics) ; c'est pourquoi, il est important que nous comprenions la signification du mot

« or^{donné} ». Au temps présent ce mot est généralement employé en rapport avec une cérémonie d'instal^{lation} ; mais ce n'est pas la signification du mot grec *kirotoneo* employé dans le texte. Ce mot grec signifie « élire en étendant (levant) la main », ce qui est toujours la forme usuelle du vote. Cette définition est donnée dans la Concordance analy^{tique} biblique du Prof. Young. Puisque cela peut être considéré comme étant d'autorité Presbyté^{rienne}, nous donnerons aussi la définition exposée dans la « Concordance approfondie de Strong » qui peut être considérée comme étant d'autorité Méthodiste. Cette dernière définit la racine du mot de la façon suivante: « celui qui étend la main ou qui vote (en levant la main) ».

Un mot grec totalement différent fut employé par notre Seigneur quand il déclara aux Apôtres « Je vous ai choisis et ordonnés ». (Jean 15 :16 —Vers. angl.). C'est le même mot « *tithemi* » em^{ployé} par l'Apôtre quand, parlant de son ordination, il dit Je suis ordonné [établi] prédicateur et apôtre » (1 Tim. 2 : 7. — vers. angl.). Mais l'Apôtre déclare clairement que cette ordination n'était pas de la part des hommes, ni par l'homme, mais par Jésus-Christ, et Dieu le Père. (Gal. 1 :1 — D.). Tous les membres du Corps Oint, unis à la Tête et participants de son Esprit, sont de cette façon simi^{lairement} ordonnés, non pas il est vrai pour l'apos^{tolat} comme Paul, mais pour être ministres (ser^{viteurs}) de la Vérité, chacun selon le degré de ses talents et des occasions favorables. (Esaïe 61:1) — seuls les douze furent ordonnés pour être apôtres, ou représentants spéciaux ministres plénipotentiaires.

Se reportant à l'ordination ou reconnaissance des anciens par le vote de la congrégation (Eccle^{sia}) de la Nouvelle Création en « étendant (levant) la main », comme nous l'avons vu plus haut, nous remarquons que c'était le mode d'élire habituel car l'Apôtre emploie le même mot grec lorsqu'il raconte de quelle manière Tite devint son assistant. Il dît : « **qui fut**, également, **choisi** par les églises pour être notre compagnon de voyage ». (2 Cor. 8 : 19. Vers. angl.). Les mots en caractères gras proviennent du mot grec *kirotoneo* lequel, comme il est montré plus haut, signifie « élire en étendant (levant) la main ». Et, de plus, le mot « également » implique ici que l'Apôtre lui-même fut choisi par un vote similaire. Il ne fut pas choisi ou élu pour être Apôtre, mais pour être un missionnaire, un représentant des églises en cette occasion, et, indubitablement, à leurs frais.

Evidemment, certains voyages subséquents de l'Apôtre furent, toutefois, accomplis sans le vote ou le soutien de l'Eglise d'Antioche (2 Tim. 1 :15). Les règlements de l'Eglise primitive laissaient tous les membres libres d'exercer leurs talents et de servir selon leur propre

conscience. Les ecclesias (congrégations) pouvaient accepter ou décliner les services des Apôtres, même comme leurs représentants spéciaux ; les Apôtres, de leur côté, pouvaient accepter ou rejeter de pareils engagements, — chacun exerçant Sa propre liberté de conscience.

Mais, n'y a-t-il pas d'ordination d'anciens, etc., de mentionnée dans le Nouveau Testament, autre que celle par élection ? N'y a-t-il rien signifiant donner autorité ou permission de prêcher, comme le mot français ordonner qui est actuellement généralement utilisé dans toutes les dénominations en connexion avec l'autorisation et l'ordination d'anciens, de prédicateurs, etc. ? Nous allons nous renseigner sur ces questions.

Le mot ordonner, en ce qui concerne les anciens, est employé dans un autre endroit, seulement, et il est la traduction d'un mot grec différent, *kathestemi*, qui signifie : « placer ou établir » selon Young et « placer » d'après Strong. Ce mot se trouve dans Tite 1 : 5 que tu mettes en bon ordre les choses qui restent à régler, et que, dans chaque ville, tu établisses des anciens, suivant que moi je t'ai ordonné » (vers. Darby) — c'est-à-dire, comme j'ai arrangé ; selon la version révisée anglaise : « comme je t'en ai donné la charge ». A première vue, ce texte semble impliquer que Tite fut autorisé à nommer ces anciens sans avoir égard aux désirs des congrégations (églises, ecclesias) ; et c'est sur ce principe que repose la théorie Episcopale de l'ordre de l'église. Les Catholiques, les Episcopaux et les Méthodistes-Episcopaux prétendent tous que leurs évêques ont une autorité apostolique pour établir, placer ou nommer des anciens, pour les congrégations — sans le vote à main levée (levée) de l'Eglise.

Ce texte sert de rempart à cette idée : mais il apparaît comme étant un faible soutien lorsque nous remarquons la dernière clause, — « comme je t'en ai donné la charge » — et reflète que l'Apôtre ne voulait certainement pas donner à Tite la « charge » ou instruction de faire différemment de ce qu'il (l'Apôtre) fit dans cette matière. Le récit correctement traduit, de la propre manière d'agir de l'Apôtre, est très explicite « Et lorsqu'ils leur eurent élu des anciens à main levée [par une levée de mains] dans chaque Eglise, et qu'ils eurent prié avec jeûne, ils les recommandèrent au Seigneur ». — Actes 14 : 23 ; trad. de l'anglais.

Nul doute que le conseil de l'Apôtre et celui de Tite, que Paul recommanda spécialement aux frères comme ministre fidèle de la Vérité ne seraient pas seulement désirés, mais cherchés par les frères, et très généralement suivis néanmoins, l'Apôtre et tous ceux qui

marchèrent sur ses traces cherchaient à situer la responsabilité là où Dieu l'avait placée — dans l'Ecclesia, dont l'intérêt devrait être d' « éprouver les esprits (enseignements et instructeurs) pour voir s'ils sont de Dieu ». (1 Jean 4 : 1 D). « S'ils ne parlent pas selon cette parole, c'est parce qu'il n'y a pas de lumière en eux » (Esaïe 8 : 20 ; Trad. de l'anglais) ; « détourne-toi de telles gens », conseille l'Apôtre ; les membres de l'ecclesia ne doivent pas voter pour de telles personnes ni les accepter en aucune manière, comme instructeurs, anciens, etc.

Dans tous les cas, l'approbation de l'Ecclesia sera nécessaire — qu'elle soit exprimée par le vote, comme cela a été indiqué, ou non. A supposer que Tite eût nommé des anciens ne convenant pas aux frères, combien de temps la paix aurait-elle régné ? Combien de services pastoraux ou autres services de tels anciens, étant désagréables aux sentiments de l'Eglise, auraient-ils pu accomplir ? Pratiquement aucun.

C'est la ruse des prêtres, et non les enseignements de notre Seigneur et de ses douze apôtres, qui est responsable de la division des saints en deux classes, appelées « clergé » et « laïques ». C'est l'esprit de ruse des prêtres et de l'anti-Christ qui cherche encore à se conduire en maître avec l'héritage de Dieu de toute manière possible, —proportionnellement à la densité de l'ignorance régnant dans toute congrégation, quelle qu'elle soit. Le Seigneur et l'Apôtre ne reconnaissent pas les anciens, mais l'Eglise (l'Ecclesia) en tant que corps de Christ et quel que soient la dignité et l'honneur qui s'attachent aux fidèles anciens, comme serviteurs du Seigneur et de l'Eglise, cet honneur n'est rien s'il n'est reconnu que par eux-mêmes ou par d'autres anciens. La congrégation doit connaître les anciens qu'elle choisit, elle doit reconnaître leurs vertus Chrétiennes et leur capacité à la lumière de la Parole de Dieu, autrement elle ne peut leur accorder une telle position, un tel honneur. Aucun ancien, donc, n'a la moindre autorité s'il se désigne lui-même. En vérité, la disposition d'un frère à ignorer l'Eglise, le corps de Christ, à se croire supérieur et à croire son jugement supérieur à celui de tous, est l'évidence de premier ordre que ce frère ne se trouve pas dans l'attitude convenable pour être reconnu comme Ancien — l'humilité et la reconnaissance de l'unité de l'Éclésià, du corps du Seigneur, étant tout d'abord essentielles pour un tel service.

Aucun frère ne devrait assumer une fonction publique dans l'Eglise comme conducteur, représentant, etc., sans une élection — quand bien même il serait assuré qu'il n'existait aucun doute à propos de son acceptabilité. La méthode Scripturaire d'ordonner des

anciens dans toutes les églises est celle par l'élection de la congrégation — par un vote en étendant (levant) la main. Insister sur la nécessité d'une telle élection avant de servir, c'est suivre l'ordre Scripturaire l'élection fortifie l'ancien, et, de plus, rappelle l'Ecclesia à ses devoirs et responsabilités dans la nomination des anciens au nom et dans l'esprit du Seigneur — nomination qui "doit exprimer le choix de Dieu, la volonté de Dieu. De plus, cet arrangement Scripturaire intéresse les membres de l'Ecclesia à toutes les paroles et actions des anciens considérés comme leurs serviteurs et représentants. Il s'oppose à l'idée trop prédominante suivant laquelle les anciens sont propriétaires et maîtres de la congrégation et met fin à leur façon de penser et de parler des membres de l'Ecclesia comme de «leur peuple» — plutôt que comme dû «peuple du Seigneur qu'ils servent»

Pourquoi ces sujets, si clairs dans les Saintes Ecritures, ne sont-ils pas plus généralement compris et exposés ? Parce que la nature humaine se plaît à posséder l'honneur et une fonction supérieure et qu'elle tombe facilement dans de mauvaises conditions favorables au développement de ces défauts ; — parce que ces conditions ont été populaires pendant dix-sept siècles ; — parce que les gens se soumettent à ces conditions et les préfèrent à la liberté pour laquelle Christ affranchit. Alors, aussi, beaucoup se sentirent si convaincus que les coutumes de Babylone devaient être bonnes, qu'ils n'étudièrent jamais la Parole de Dieu sur ce sujet.

La période de la fonction d'ancien

Rien n'est dit par inspiration en ce qui concerne la période pour laquelle un Ancien doit être élu. Nous sommes donc libres d'exercer notre raisonnement et notre jugement sur cette question. Beaucoup de membres peuvent être estimés comme anciens, ou comme frères avancés dans l'Eglise, ils peuvent être utiles et hautement appréciés, et cependant ne pas être des anciens élus, établis par l'Ecclesia comme ses représentants — évangélistes, instructeurs, pasteurs. Les « femmes âgées » sont ainsi plusieurs fois mentionnées honorablement par les apôtres; mais sans la moindre suggestion que l'une quelconque d'entre elles ait jamais été élue comme ancien ou instructeur représentatif dans la congrégation (Ecclesia). Certains frères, élus parce qu'étant appropriés au service de l'Ecclesia, peuvent cesser de posséder les aptitudes stimulées ; d'autres, par contre, peuvent, sous la providence divine, progresser et atteindre une plus grande compétence pour le service de l'Eglise. Une année, ou une fraction d'année — 6 mois ou 3 mois — sembleraient être les périodes appropriées pour de tels services — la dernière période si les

membres sont moins éprouvés, la première s'ils sont bien éprouvés et favorablement connus. En l'absence de loi, et même d'avis ou de suggestion, il appartiendrait à chaque congrégation de déterminer, du mieux qu'elle peut, la volonté du Seigneur dans chaque cas.

Le nombre des anciens.

Le nombre des anciens n'est pas limité dans les Saintes Ecritures ; mais, raisonnablement, il dépendrait beaucoup de l'importance de l'Ecclesia, aussi bien que du nombre de frères dont on peut se servir — compétents, etc. (Aucun de ceux-ci ne devrait être supposé être croyant et pleinement consacré ; c'est à la fois par les paroles et par les actes qu'il devrait avoir donné des preuves sur lesquelles on ne peut se méprendre tant de sa foi que de sa consécration longtemps avant d'être choisi Ancien). Nous sommes favorables à ce qu'il y ait autant d'anciens qu'il y a de frères possédant les aptitudes esquissées, et à ce que les services soient partagés entre eux. Si un zèle véritable les fait agir, certains genres de travaux missionnaires ou évangéliques réclameront bientôt certains d'entre eux, ou bien une partie du temps de la part de beaucoup d'entre eux. Chaque Ecclesia devrait être, par conséquent, un séminaire théologique duquel sortiraient continuellement des instructeurs capables pour de plus larges champs de service. L'Ancien, qui manifesterait de la jalousie à l'égard des autres et un désir de les empêcher de servir, devrait être considéré comme indigne de continuer son service ; — cependant, aucun incompetent ou novice ne devrait être choisi — pour satisfaire sa vanité. Les membres de l'Eglise, en tant que membres du corps de Christ, doivent voter comme ils croient que le Chef voudrait qu'ils votent.

Un avertissement devrait peut-être être donné contre l'élection d'un Ancien là où personne n'est trouvé compétent pour le service, ni en possession des aptitudes indiquées par les apôtres ; — il vaut beaucoup mieux ne pas avoir d'anciens que d'en avoir d'incompétents. Dans l'intérim, jusqu'à ce qu'un frère soit trouvé compétent pour le service, que les réunions soient d'un genre sans forme de cérémonie, avec la Bible comme ouvrage faisant autorité et avec Frère Russell comme instructeur, présent représentativement par les Etudes dans les Ecritures et les Towers — votre ancien choisi, si vous le préférez ainsi. Pour toutes questions qui relèvent de votre bien-être et qui peuvent avoir une réponse Scripturaire, il sera content de vous répondre si vous vous en référez à lui par correspondance.

Qui peut élire les anciens et comment ?

Seuls les membres de l'Ecclesia (le corps —hommes et femmes), les Nouvelles Créatures, sont électeurs ou votants. L'ensemble de la « maison de la foi », les croyants qui ne sont pas consacrés, n'ont rien à faire avec une telle élection parce que c'est le choix du Seigneur qui est recherché, par son « corps » possédant son esprit. La totalité des membres du corps consacré devrait voter, et l'un quelconque d'entre eux peut faire des nominations au cours d'une réunion générale convoquée dans ce but, — de préférence une semaine avant le vote, de façon à donner un temps de réflexion.

Certains ont recommandé avec insistance que le vote devrait se faire par bulletins, afin que tous puissent être d'autant plus libres pour exprimer leur choix réel. Nous répondons que quel que soit l'avantage qu'il y ait en cela, il est compensé par un désavantage, c'est-à-dire, par la perte de la discipline et de la formation du caractère accomplies par la méthode apostolique d' « étendre (lever) la main ». Chacun devrait apprendre à être franc et à aller droit au but, et en même temps, cependant, à être affectueux et doux. Il est rappelé que le vote est le choix du Seigneur — exprimé par les membres de son corps dans la mesure de leur capacité à le discerner. Personne n'a la liberté de se dérober à ce devoir, ni de favoriser l'un plus que l'autre excepté dans le cas où il croit exprimer la pensée du Seigneur.

Une simple majorité ne suffit pas.

Dans les affaires du monde, la voix d'une simple majorité décide mais évidemment il ne devrait pas en être ainsi dans l'Ecclesia ou corps du Seigneur. De préférence, dans la mesure où cela est praticable, la décision du jury devrait prévaloir et un verdict ou décision unanime devrait être recherché. Le frère élu a une simple majorité au cours du vote ne pourrait certainement pas se sentir à l'aise en acceptant ce choix comme étant « le choix du Seigneur », et la congrégation ne le pourrait davantage. Un « autre candidat capable d'attirer le soutien de tous ou de presque tous, devrait être recherché, vote après vote, semaine après semaine, jusqu'à ce qu'il soit trouvé ou que le sujet soit abandonné ; ou bien que tous s'accordent sur deux ou trois frères, ou plus, qui pourraient servir à tour de rôle et satisfaire ainsi les idées de tous. Mais si un fervent amour pour le Seigneur et la Vérité prévaut, avec la prière pour guide et la disposition de préférer l'honneur pour un autre que soi-même, quand les talents sont égaux, il sera généralement facile de trouver l'unité dans

le jugement concernant la volonté divine sur ce sujet « Ne faites rien par esprit de contestation, ni par vaine gloire ; » — « appliquez-vous à conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix ». — Phil. 2 : 3 ; Eph. 4 : 3.

Le même ordre devrait prévaloir en ce qui concerne le choix des assistants appelés diacres et diaconesses, dont la bonne réputation devrait aussi être notée comme aptitude. (Voir 1 Tim. 3 : 8-13). Ceux-là peuvent être requis pour des services quelconques, — et ils devraient posséder les aptitudes de dignité d'ancien en aussi grand nombre que possible, y compris la capacité à enseigner et les grâces de l'Esprit.

Variétés de ministères

Comme nous l'avons déjà vu, les anciens peuvent avoir des aptitudes spéciales dans une ou dans une autre particularité — certains excellent dans l'exhortation, certains dans l'enseignement, certains dans l'action de prophétiser, ou art oratoire, certains, comme évangélistes, en éveillant l'intérêt des incrédules et certains, en tant que pasteurs; exerçant une surveillance générale du troupeau dans ses différents intérêts, locaux ou généraux. Le discours de l'Apôtre Paul aux anciens de l'Église d'Ephèse nous donne la portée générale du ministère auquel chacun doit adapter et ajuster ses talents, en tant qu'économiste. Ses paroles sont bien dignes d'un examen soigneux et pieux de la part de tous ceux qui acceptent la fonction d'Ancien dans quelque branche de l'œuvre que ce soit. Il dit: « Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le saint Esprit vous a établis surveillants [mot mal rendu d'ailleurs par prêtres] pour paître l'Église [Église] de Dieu. » (Actes 20 : 28). Ah, oui ! les anciens ont besoin tout d'abord de veiller sur eux-mêmes, de peur que le petit honneur attaché à leur position ne les rende orgueilleux et hautains, et de peur qu'ils ne s'arrogent l'autorité et les honneurs appartenant à la Tête — au Berger en Chef. Paître le troupeau est du ressort du Seigneur, selon qu'il est écrit « Comme un berger, il paîtra son troupeau. » (Ésaïe 40 :11). Lorsque, par conséquent, quelqu'un est élu Ancien, c'est pour qu'il puisse représenter le Berger en Chef — pour qu'il puisse être l'instrument, ou intermédiaire, par lequel le grand Berger du troupeau pourra donner aux siens « la nourriture au temps convenable », « des choses nouvelles et anciennes ».

« Malheur aux pasteurs (bergers) qui détruisent et dispersent le troupeau de ma pâture dit l'Éternel. C'est pourquoi, ainsi dit l'Éternel le Dieu d'Israël, quant aux pasteurs [bergers] qui paissent mon peuple. Vous avez dispersé mon troupeau, et vous les avez chassés, et

vous ne les avez pas visités; voici, je visite sur vous l'iniquité de vos actions, dit l'Éternel. Je susciterai sur eux des pasteurs qui les paîtront; et ils ne craindront plus, et ne seront pas effrayés. » Jérémie 23 : 1, 2, 4. — D.

L'imposition des mains de l'Assemblée des Anciens

(1) « Ne néglige pas le don [talent] qui est en toi, et qui t'a été donné par prophétie [prédiction] avec l'imposition des mains de l'assemblée des anciens. » — 1 Timothée 4 : 14.

(2) « Ils les [les sept diacres élus par l'Église] présentèrent aux apôtres, qui, après avoir prié, leur imposèrent les mains. » — Actes 6 : 6.

(3) « Dans l'Église [Ecclesia] d'Antioche, ... le saint Esprit dit : Mettez-moi à part Barnabas et Saül pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés. Alors, après avoir jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains, et les laissèrent partir. » — Actes 13 : 1-3..

(4) « N'impose les mains à personne avec précipitation, et ne participe pas aux péchés d'autrui. » — 1 Timothée 5 : 22.

(5) « Lorsque Paul leur eut imposé les mains, le saint Esprit vint sur eux, et ils parlèrent en langues et prophétisèrent [prêchèrent]. » — Actes 19 : 6.

(6) « Puis ils [les apôtres] leur imposèrent les mains, et ils reçurent l'Esprit saint. » — Actes 8 : 17-19.

(7) « Ranime le don de Dieu qui est en toi par l'imposition de mes mains. » — 2 Timothée 1 : 6.

Nous avons ainsi réuni en un tout les témoignages inspirés touchant l'imposition des mains dans l'Éclésiast de la Nouvelle Création. Dans les trois derniers (5, 6, 7), l'allusion à la communication des « dons », commune dans l'Église primitive, est évidente. Les mains des apôtres étaient ainsi posées sur tous les croyants consacrés et un certain don, ou plusieurs, s'ensuivaient — « les langues », etc. « Une mesure de l'Esprit est donnée à chacun pour l'utilité commune ». Les quatre premiers textes (1, 2, 3, 4) peuvent être groupés ensemble

comme étant d'un enseignement général, notamment, comme une marque d'approbation ou d'appui moral; — mais non pas comme un signe de permission ou d'autorisation.

(1) Timothée, le « fils » adoptif de Paul, dans le ministère, avait déjà été baptisé et avait déjà reçu un don du saint Esprit, des mains de l'Apôtre Paul (voyez le N° 7), lorsqu'il accompagna Paul à Jérusalem. (Actes 21 : 15-19). C'est sans aucun doute là et alors que « Jacques et tous les anciens », anciens-apôtres, reconnaissant la dévotion de Timothée et son étroite affiliation avec Paul, le bénirent ensemble, lui imposant les mains en guise d'appui moral; et le récit implique qu'ils firent cela, non pas selon une pratique usuelle ni à tous les compagnons de Paul, mais « par prophétie » ; — ce qui indique qu'ils furent amenés à le faire par quelque prédiction, ou instruction, reçue du Seigneur.

(2) Ces diacres n'ont pas été chargés, ou autorisés à prêcher, par l'imposition des mains des apôtres, car ils ne furent pas élus pour être prédicateurs, mais pour faire le service des tables; et, en somme, ils avaient déjà, en vertu de leur onction de l'Esprit saint, pleine autorité pour prêcher dans la mesure de leurs talents et des occasions qui s'offriraient. Et, alors qu'il n'est fait aucune mention d'autorisation, ou de permission, ou d'autre ordination de qui que ce soit, nous voyons Etienne, l'un de ces diacres, prêcher avec tant de zèle qu'il fut le premier après le Maître à sceller son témoignage de son sang. Cette imposition de mains, manifestement, signifiait simplement l'approbation et la bénédiction apostoliques.

(3) L'imposition des mains à Paul et Barnabas ne pouvait pas avoir été une permission de prêcher, car ils étaient déjà reconnus comme anciens et avaient enseigné dans l'Eglise d'Antioche pendant plus d'un an. De plus, ils avaient tous les deux prêché autre part, précédemment. (Comparez Actes 9 : 20-29 : 11 : 26). Cette imposition de mains ne pouvait signifier que l'adhésion à l'oeuvre missionnaire sur le point d'être entreprise par Paul et Barnabas; — le fait que l'Église d'Antioche se joignait à eux dans leur mission et couvrait probablement, leurs dépenses.

(4) Ici, l'Apôtre donne à entendre qu'une imposition des mains de Timothée, sur un compagnon de travail dans la vigne du Seigneur, signifierait son approbation ou appui moral de sorte que si ce compagnon se comportait piétrement à quelque égard que ce soit, Timothée prendrait part à son démerite. Il devait, autant que possible, s'assurer qu'il ne donnait pas son influence pour introduire quelqu'un qui nuirait aux brebis du Seigneur soit moralement, soit doctrinalement.

Aucun risque ne devait être couru; la prudence devait être exercée en donnant soit une lettre de recommandation, soit une approbation publique sous la forme d'un souhait public de succès de la part de Dieu. Le même conseil est encore approprié, à tous ceux du peuple du Seigneur en proportion du degré de leur influence. Rien en ceci, cependant, n'impliquait que des frères, quels qu'ils fussent, étaient dépendants de l'approbation de Timothée avant d'avoir le droit de prêcher : ce droit, selon l'aptitude, étant accordé par le Seigneur à tous ceux qui reçoivent le saint Esprit d'onction.

Un ministère payé ?

La coutume d'un ministère payé, actuellement si générale et considérée par beaucoup inévitable et indispensable, ne fut pas la pratique de l'Eglise primitive. Notre Seigneur, et les douze qu'il choisit, furent pauvres, autant que nous pouvons en juger d'après les écrits inspirés, — excepté, peut-être, Jacques et Jean et Matthieu. Habités à faire des offrandes volontaires aux Lévites, les Juifs étendirent évidemment cet usage à tout ce qui était religieux, et qui en appelait à eux comme étant de Dieu. Les disciples avaient un trésorier général, Judas (Jean 12:6; 13: 29), et, manifestement, ils ne furent jamais à court d'argent, bien qu'il soit également manifeste qu'ils ne sollicitèrent jamais d'aumônes. Pas une allusion de ce genre n'est même suggérée dans le rapport des paroles de notre Seigneur. Il avait mis sa confiance dans les mesures de prévoyance du Père, et certaines honorables femmes le servaient (et les siens) de leurs biens. — Voyez Matthieu 27 : 55, 56; Luc 8 : 2, 3

Si les sermons et les paraboles de notre Seigneur avaient été entrelardés d'appels pour de l'argent, cela aurait sapé leur vigueur. Rien n'en appelle plus à nous, que le fait le désintéressement évident du Maître, et de tous ceux qu'il a spécialement choisis, Judas en étant la seule exception, et son avarice occasionna sa chute. (Jean 12 : 5. 6). L'amour de l'argent et de l'apparat, et le système mendiant de la Babylone d'aujourd'hui, agissent beaucoup contre sa puissante influence et l'absence de cet esprit parmi les fidèles du Seigneur, actuellement comme au premier avènement, parle beaucoup en leur faveur à ceux qui les étudient comme épîtres vivantes, n'apprécient pas pleinement leurs enseignements. D'une manière on ne peut plus remarquable, le Seigneur a, à ce point, pourvu aux besoins de son oeuvre de « moisson », qu'un seul appel pour de l'argent n'a pas été fait et nous avons cette confiance qu'il n'en sera jamais autrement, croyant que c'est là le désir du Seigneur.

Que ces ambitieux des luxes et des richesses de ce monde les cherchent dans les champs des affaires ou dans les professions lucratives; mais que personne ne devienne ministre de l'Évangile de Christ d'aucun autre motif que de celui de l'amour pour Dieu, pour sa Vérité et pour les frères: un amour qui se réjouira en sacrifiant aises, richesses et honneurs des hommes — non à contre cœur, mais de tout cœur. Mais hélas ! Le Christianisme nominal est devenu grand et mondain, et ses serviteurs sont honorés par les titres : Révérend, Très Révérend, Révérendissime et Docteur en Théologie; et ces honneurs et ces titres sont accompagnés de salaires, — non d'après les besoins du ministère, mais sur la base commerciale de l'aptitude à attirer de grandes assemblées et des gens riches. Il en a découlé ce résultat naturel — « Les prêtres enseignent pour un salaire, et les prophètes devinent pour de l'argent : et ils osent s'appuyer sur l'Éternel, ils disent : l'Éternel n'est-il pas au milieu de nous ? Aucun mal ne peut venir sur nous ! » « Ses gardiens sont aveugles : ils sont tous ignorants, ce sont tous des C.... M..., ils ne peuvent aboyer; rêvant ou parlant dans leur sommeil; paresseux, aimant le sommeil [les aises]. Oui, ce sont des chiens voraces qui ne peuvent jamais en avoir assez; et ce sont des bergers qui ne peuvent pas comprendre: tous, ils tournent leurs regards vers leur propre chemin [bien-être], chacun pour son gain de son propre côté [dénomination]. » « Ils s'amasseront des docteurs ayant les oreilles démanchées [pour la louange des hommes] ; et ils détourneront leurs oreilles de la Vérité et se tourneront vers les fables. » — Michée 3 :11; Esaïe 56 : 10, 11 ; 2 Timothée 4 : 3, 4; — (version anglaise) — Philippiens 3 : 2.

Certains peuvent arguer que les deux extrêmes — de grands salaires et pas de salaires —devraient être évités, et ils peuvent évoquer les paroles du Seigneur : « l'ouvrier est digne de son salaire » (Luc 10 : 7); et les paroles de l'Apôtre « Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels ? » (1 Corinthiens 9 : 11).

Cependant, il nous faut rappeler que même ces déclarations Scripturaires, les plus fortes, ne se réfèrent pas à des salaires princiers, mais aux seules nécessités. C'est ce que l'Apôtre explique par la citation « Tu n'emmuseras pas le boeuf qui foule le grain. » (1 Corinthiens 9 : 9). Le boeuf devait être libre de pourvoir à ses nécessités, mais pas à plus. L'Apôtre nous a donné la note dominante de son propre ministère, couronné de succès, disant : « Je ne vous serai point à charge; car ce ne sont pas vos biens que je cherche, c'est vous-mêmes. Pour moi, je dépenserai très volontiers, et je me dépenserai moi-même pour vos âmes, dussè-je, en vous aimant davantage, être moins aimé de vous. » — 2 Corinthiens

12 : 14, 15 (Segond). -

Marcher sur les traces de Jésus ne nous conduira pas dans la direction des salaires; marcher sur les traces de son principal apôtre, Paul, ne nous y conduira pas non plus. Ce dernier, après avoir montré que demander une rémunération terrestre pour des services spirituels ne violerait la justice en aucun sens, nous parle de sa propre conduite en la matière, en ces termes « Je n'ai désiré ni l'argent, ni l'or, ni le vêtement de personne. Vous le savez vous-mêmes : les mains que voilà [mes mains] ont pourvu à mes besoins et à ceux de mes compagnons. Je vous ai toujours montré que c'est en travaillant ainsi, qu'il faut venir en aide aux faibles, et se souvenir des paroles du Seigneur Jésus, qui a dit lui-même «Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir ! » — Actes 20 : 33-35 (Synodale).

« Nous n'avons pas usé de ce droit [sur vous pour exiger des choses temporelles en échange des spirituelles] ; mais nous supportons tout, afin de n'apporter aucun obstacle à l'Évangile du Christ. » (1 Corinthiens 9 : 12, Synodale). « Et, quand j'étais auprès de vous et que je me suis trouvé dans le besoin, je n'ai été à charge à personne; car les frères venus de Macédoine ont pourvu [volontairement] à ce qui me manquait ». — 2 Corinthiens 11: 9, Synodale.

Nos libertés sont exactement les mêmes que le furent celles des apôtres sous ce rapport; et la fidélité à la cause divine devrait nous conduire à suivre leurs traces dans cette matière comme dans toutes les matières. Le Seigneur, les apôtres, et leurs compagnons, qui voyagèrent et consacrèrent leur temps complet au ministère de la Vérité, acceptèrent les contributions volontaires des frères pour faire face à leurs dépenses; et, comme nous l'avons déjà indiqué, l'imposition des mains des membres de l'Église d'Antioche à Paul et Barnabas lorsque ceux-ci furent sur le point de partir pour leur premier voyage missionnaire, semble avoir impliqué que l'Église devenait responsable de leurs dépenses et, d'une manière correspondante, participait à leur travail, ce à quoi précisément nous prenons tous part actuellement, en tant que Watch Tower Bible and Tract Society, en faisant partir des « Pèlerins », devenant responsables de leurs dépenses.

Il n'y a aucune allusion, directe ou indirecte, que les anciens servant l'Église sur place recevaient soit un salaire, soit de l'argent pour les dépenses; et nous croyons qu'il se trouvera généralement être avantageux pour chaque Église locale, d'utiliser les services volontaires de ses membres — peu nombreux ou nombreux, grands ou insignifiants. Cette

méthode Scripturaire est spirituellement saine; elle tend à encourager tous les différents membres dans l'exercice de leurs dons spirituels, et les conduit à regarder plus au Seigneur, comme au réel Berger, que ne le fait la méthode rémunératrice. A mesure qu'augmente le nombre de ceux qui sont qualifiés pour enseigner, que l'exemple de l'Eglise d'Antioche soit imité; — que certains soient envoyés comme missionnaires, colporteurs, pèlerins, etc.

Néanmoins, si quelque congrégation considère que son champ d'utilité est grand, et qu'un frère pourrait avantageusement consacrer tout son temps au ministère et au travail missionnaire, et si à ce frère elle offre volontairement l'argent suffisant pour ses dépenses, nous ne connaissons aucun passage de l'Écriture qui en empêcherait l'acceptation. Toutefois, l'Ancien qui servirait ainsi et l'Église qui le soutiendrait, devraient l'un et l'autre veiller à ce que la somme à laquelle il serait pourvu ne dépasse pas les dépenses raisonnables nécessaires à la vie du serviteur et de ceux qui, de droit, dépendraient de lui. Et l'un et l'autre, ils devraient aussi veiller à ce que tous les membres de l'Église soient exercés, et particulièrement ceux qui possèdent des aptitudes pour la fonction d'ancien; autrement, l'esprit de Babylone, l'église nominale, se développerait sûrement.

Discipline dans l'Église

— Matthieu 18 : 15-18 — L'action d'administrer la discipline n'est pas la fonction des anciens seulement, mais de l'Église entière. Si quelqu'un apparaît être dans l'erreur ou dans le péché, le tort présumé devrait être montré à l'égaré par celui qu'il a lésé, ou par le membre qui le premier a découvert le mal. Si celui qui est repris omet de se disculper et persiste dans l'erreur ou le péché, alors deux ou trois frères, n'ayant pas d'opinion préconçue, devraient être invités pour entendre l'affaire et conseiller les disputants. (Ils peuvent être Anciens ou peuvent ne pas l'être, mais leur dignité d'ancien n'ajouterait aucune force ou autorité dans l'affaire excepté que leur jugement pourrait être d'autant plus mûr et leur influence d'autant plus puissante). Si ce comité se décide à l'unanimité pour l'une des deux parties, l'autre partie devrait acquiescer et l'affaire devrait être entièrement terminée — rectification, ou restitution étant, autant que possible, promptement faites. Si l'un ou l'autre des premiers disputants persiste encore dans la mauvaise conduite, celui qui fit l'accusation première ou l'un de ceux qui furent appelés en comité ou de préférence, tous ceux-ci ensemble, peuvent alors (mais pas plus tôt) faire usage de leur privilège de porter l'affaire devant l'Église, le corps, l'Église. Ainsi donc, il est évident que les Anciens ne

devaient être, en aucun sens, juges des membres; — l'audition et le jugement furent laissés aux soins du corps local, ou Eglise.

Les deux pas préliminaires (ci-dessus mentionnés) ayant été faits, les faits étant attestés aux anciens, il serait du devoir de ceux-ci de convoquer une réunion générale de l'Écclesia, ou corps consacré, comme tribunal, — pour entendre la cause dans toutes ses particularités, et pour rendre un jugement au nom et dans la vénération de son Chef. Et l'affaire devrait être si claire, et celui qui est déclaré coupable devrait être si généreusement traité, que le jugement serait un jugement unanime, ou presque. De cette façon, la paix et l'unité du corps (de l'Écclesia) seraient préservées. La repentance est possible même avant que n'arrive le moment de la condamnation par l'Église. Pour mieux dire, obtenir la repentance et la réforme est le but même de tout pas de cette procédure — ramener dans la bonne voie le transgresseur; son châtement n'est pas du tout l'objectif. Ce n'est pas à nous de châtier mais à Dieu : « A moi la vengeance; moi je rendrai dit l'Éternel. » (Romains 12 : 19). Si le coupable se repentait à un pas quelconque dans cette procédure, pour tous ceux qui possèdent l'Esprit du Seigneur, cela devrait être une cause d'actions de grâces et de réjouissance, et ce sont de tels, et pas d'autres, qui sont membres de son corps. — Romains 8 : 9.

En vérité, même si le transgresseur refuse d'écouter (d'obéir à) la décision de l'Église entière, aucun châtement ne doit être infligé ou même tenté. Que faire alors ? L'Église doit simplement lui retirer sa communion et toutes les marques ou manifestations de fraternité, quelles qu'elles soient. Dès lors, le coupable doit être traité « comme un païen et un publicain » — Matthieu 18 : 17.

A aucun moment, dans cette procédure, les fautes ou défaillances du coupable ne doivent être rendues publiques — afin de ne pas scandaliser et lui, et l'Église, et le Seigneur, la Tête de l'Église. On ne doit pas non plus parler durement de lui même après la séparation, comme, précisément, on ne doit pas insulter ou injurier les païens ou publicains; car nous ne devons dire du mal de personne et nous devons « faire du bien à tous les hommes ». (Tite 3 : 2; Gal. 6 : 10 — version angl.). L'amour est la qualité qui insiste sur l'obéissance la plus stricte à ces deux dernières exigences envers « tous les hommes » combien plus l'amour exigera-t-il non seulement qu'un « frère », un membre de l'Écclesia, du corps de Christ, ne souffre pas de dommage par des exposés faux ou dénaturés, mas qu'en plus. ses faiblesses, ses erreurs ou ses péchés soient couverts soigneusement, non seulement aux yeux du

monde peu compatissant mais aussi aux yeux de «la maison de la foi» et même de l'Eglise, jusqu'à ce que le pas final de «le dire à l'Eglise» soit jugé absolument nécessaire. A chaque démarçhe, l'esprit d'amour espérera que le coupable est victime de certaines méprises, et priera pour obtenir la sagesse et la grâce afin de ramener un pécheur de la voie où il s'égaré et ainsi (peut-être) sauver une âme de la mort. — Jacques 5 20.

Oh, si seulement le saint Esprit, l'esprit d'amour, pouvait habiter en chaque membre de l'Écclésiá si abondamment que cela ferait souffrir d'écouter un rapport diffamatoire au sujet de qui que ce soit, et particulièrement au sujet d'un condisciple ! Cela éliminerait immédiatement une moitié des frottements, ou davantage. L'action de suivre la procédure ci-dessus, exposée par notre Seigneur, n'aboutirait pas non plus à de fréquents jugements de l'église; mais plutôt, tout en faisant disparaître la cause d'animosités, elle inculquerait un respect pour le jugement de l'Eglise comme étant le jugement du Seigneur, et la voix de l'Eglise serait entendue et obéir en conséquence. De plus, l'ordre et l'amour prévalant de cette manière, nous pouvons être sûrs que chacun chercherait au tant que possible à « s'occuper de ses propres affaires » et ne tenterait pas de réprimander son frère ou de le corriger, ou encore de porter l'affaire devant un comité ou l'Eglise, à moins que l'affaire ne soit de certaine importance et ne se rapporte à lui-même, à l'Eglise ou à la Vérité.

Incontestablement, la majorité des troubles dans l'Eglise (aussi bien que des troubles dans la société et la famille) ne naissent pas d'un désir de faire du tort, ni même d'une injustice commise involontairement, mais de malentendus et, tout au moins, d'interprétations partielles et erronées d'intentions ou de motifs. La langue est le semeur général de discordes; et, par conséquent, c'est le rôle de l'esprit de sobre bon sens de mettre une garde sur les lèvres aussi bien que sur le coeur duquel proviennent les peu généreux sentiments qui, lorsqu'ils sont exprimés par les lèvres, allument les mauvaises passions et souvent causent du dommage à beaucoup. Les Nouvelles Créatures — l'Eglise — ont reçu de leur Seigneur et Tête des instructions strictes sur cet important sujet. Elles doivent être remplies de son esprit d'amour lorsqu'elles se rendent seules, en particulier, chez la personne qui cause du dommage, sans avoir eu d'entretien ou de conversation préalables avec qui que ce soit. Elles ne vont pas chez elle pour lui faire honte a cause de sa conduite, ni pour l'insulter ou pour la punir autrement, mais pour faire cesser l'injustice et, si possible, obtenir un certain dédommagement, pour le préjudice déjà subi. Parler à d'autres de l'injustice, avant ou après, est peu aimable, peu aimant, — contraire à la Parole et à l'Esprit de notre Chef. L'affaire ne devrait pas être racontée même pour demander conseil

nous avons le conseil du Seigneur et nous devrions le suivre. Si le cas est un cas particulier, au plus sage des anciens il devrait être demandé conseil dans les limites d'un cas fondé sur une hypothèse, de façon à ne pas divulguer la faute réelle et le coupable.

A moins que la faute ne soit sérieuse, l'affaire devrait s'arrêter avec l'appel personnel à l'égaré, soit qu'il accepte d'écouter, soit qu'il s'abstienne d'écouter — de se soumettre. Mais si le second pas est jugé nécessaire, aucune explication de la faute ne devrait être donnée à ceux qui seraient invités pour conférer, jusqu'à ce qu'ils soient assemblés en présence de l'accusateur et de l'accusé. De cette manière, les « causeries » calomnieuses seront écartées et le comité de frères en viendra au cas impartialement et sera d'autant plus capable de conseiller sagement les deux parties; car la faute peut se trouver des deux côtés ou, peut-être, entièrement du côté de l'accusateur. Dans tous les cas, l'accusé sera favorablement impressionné par un tel traitement équitable et sera beaucoup plus susceptible de se soumettre à de tels conseillers si sa conduite paraît être également mauvaise à ceux-ci. Mais que celui qui est jugé par le comité comme étant dans l'erreur se soumette ou non, l'affaire entière est encore strictement privée, et aucune mention n'en devrait être faite à qui que ce soit jusqu'à ce qu'elle soit, si elle est estimée suffisamment importante, portée devant l'Eglise, et jugée définitivement. Alors, pour la première fois, elle devient une chose commune aux saints seulement, et à mesure qu'ils sont saints ils désireront ne rien dire de plus à qui que ce soit relativement aux faibles ou aux péchés de quiconque, que ce qui est nécessaire.

Dans le prononcement du verdict du tribunal de l'Eglise, l'affaire dépend de chaque individu; c'est pourquoi, chacun doit discerner pour lui-même la justice de la décision. La sanction consistant dans le retrait de la communion est destinée à être une correction en justice, et est de la prescription du Seigneur. Elle doit servir de protection à l'Eglise, pour écarter ceux qui marchent désordonnément et qui ne marchent pas selon l'esprit d'amour. Elle ne doit pas être regardée comme une séparation perpétuelle, mais elle doit simplement durer jusqu'à ce que celui qui est repris reconnaisse et confesse sa faute et la répare dans la mesure de sa capacité.

Accusations contre des anciens

«Ne reçois aucune accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins » 1 Timothée 5 :19, Syn.

L'Apôtre, dans cette déclaration, reconnaît deux principes 1° qu'un Ancien a déjà été reconnu par la congrégation comme possédant un bon et noble caractère, comme étant spécialement zélé pour la Vérité, et consacré à Dieu; 2° que de telles personnes, à cause de leur proéminence dans l'Eglise, seraient marquées par l'Adversaire comme objets spéciaux de ses attaques — objets d'envie, de malice, de haine, et de querelle de la part de certains, précisément comme notre Seigneur l'avait annoncé — « Ne vous étonnez pas si le monde vous hait. », « Sachez qu'il m'a haï avant vous », « S'ils ont appelé le maître de la maison Bézéboul, à combien plus forte raison appelleront-ils ainsi les gens de sa maison » (Matthieu 10 : 25; 1 Jean 3 : 13; Jean 15 : 18). Plus le frère est fidèle et capable, plus il est une proche copie de son Maître, plus convenable est son choix comme Ancien; et plus l'Ancien est fidèle, plus certain il sera d'avoir comme ennemis, — non seulement Satan et ses messagers, mais aussi autant de personnes que Satan pourra tromper et séduire.

Ces raisons devraient garantir un Ancien contre la condamnation sur la parole d'une personne quelconque, si sous d'autres rapports sa vie apparaîtrait sans reproche. Pour ce qui est des oui-dire et des rumeurs, ils ne devraient pas être considérés du tout; parce que aucun vrai condisciple, qui a connaissance de la règle du Seigneur (Matthieu 18 : 15), ne ferait circuler des rumeurs ou n'aurait confiance en la parole de ceux qui négligeraient ainsi les instructions du Maître. Pour être écoutés d'une façon quelconque, il faut que les accusateurs prétendent avoir été témoins. Et même si deux témoins ou plus portaient des accusations, il n'y aurait pas d'autre façon d'écouter le cas que comme cela a déjà été défini. Toute personne accusant d'une injustice l'Ancien, devait, après l'échec de l'entretien personnel, prendre avec elle deux ou trois autres personnes qui seraient devenues ainsi témoins de l'obstination. Alors l'affaire, encore telle quelle, pouvait être portée par Timothée ou par quelqu'un d'autre devant l'Eglise, etc.

En vérité, cette accusation devant deux ou trois témoins, étant la condition requise à l'égard de tous les membres, permet de supposer que l'Apôtre prétendait simplement qu'un Ancien, devrait posséder tous les droits et privilèges garantis à tous les frères, quels qu'ils fussent. Il se peut que certains furent inclinés à soutenir que, étant donné qu'un Ancien doit être « bien noté » non seulement dans l'Eglise mais en dehors d'elle, il devrait être traduit devant le tribunal de l'Eglise sur les accusations les plus insignifiantes, à cause de sa position influente. Mais les paroles de l'Apôtre déterminent que les droits d'un Ancien doivent être égaux à ceux des autres.

Cette affaire de témoins a besoin d'être profondément gravée dans l'esprit de toute Nouvelle Créature. Ce que d'autres prétendent savoir et ce qu'ils racontent calomnieusement ne doit pas même être pris en considération — ne doit pas être reçu. Si deux ou trois, suivant les instructions du Seigneur, portent des accusations contre quelqu'un — non pas avec médisance et calomnieusement mais comme il est enseigné — devant l'Eglise, ils ne doivent pas même alors être crus; mais alors sera le moment convenable pour l'Eglise d'entendre l'affaire — d'entendre les deux côtés, en présence de l'un et de l'autre; et aussi de rendre un pieux jugement et de donner un pieux avertissement. Ce jugement et cet avertissement seraient exprimés de façon à aider le transgresseur à retourner à la justice et à ne pas le pousser dans les ténèbres du dehors.

Appels a prêcher mal compris

Beaucoup de gens déclarent qu'ils ont été appelés par le Seigneur pour prêcher l'Évangile; et ils ajouteront peut-être, un instant après, qu'ils n'ont jamais su pourquoi ils ont été appelés, ou bien qu'ils savaient qu'ils ne possédaient pas d'aptitudes spéciales pour le service, ou bien encore que les circonstances ont toujours semblé les empêcher de répondre à l'appel. Lorsqu'ils sont questionnés sur la nature de cet appel il se révèle que celui-ci n'était simplement qu'imagination ou conjecture. Tel homme eut l'impression à une certaine époque de sa vie (peut-être avant même de devenir Chrétien) qu'il devait se consacrer à Dieu et à son service, et son idéal le plus haut du service de Dieu fut tiré de ses expériences de l'église nominale, et représenté dans le prédicateur duquel sa famille acceptait les services. Tel autre éprouva le désir de recevoir des marques d'approbation et se dit en lui-même «Combien j'aimerais être capable de porter l'habit ecclésiastique, recevoir le respect, les titres et le salaire d'un prédicateur — même de deuxième ou de troisième rang. » Et s'il avait aussi une grande estime de lui-même, il eut probablement encore davantage l'impression que comme les Apôtres choisis furent « des hommes sans talents et ignorants » de même, peut-être bien, Dieu l'avait spécialement dans Sa pensée à cause de son manque de talent et d'éducation. Dieu a favorisé bien des personnes de cette sorte, aussi bien que sa cause, en n'ouvrant pas la voie à leurs ambitions considérées à tort comme étant Son appel à prêcher.

Comme nous l'avons déjà indiqué, chaque membre de la Nouvelle Création est appelé à prêcher; non par ses ambitions ni par son imagination, mais par la Parole qui invite tous ceux qui ne reçoivent pas la grâce de Dieu en vain à « annoncer les vertus de celui qui nous

a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière.» (1 Pierre 2: 9). Cet appel comprend donc tous les engendrés de l'Esprit de Vérité — homme ou femme, esclave ou libre, riche ou pauvre, instruit ou ignorant — qu'ils soient de race noire, brune, jaune ou blanche. Quel autre mandat pour prêcher est-il nécessaire que celui-ci : « Il a mis dans ma bouche un chant nouveau » et même « les bontés de l'Éternel » ? — Psaumes 40 : 3: 107 : 43.

Il est vrai que le Seigneur a spécialement choisi et spécialement appelé les douze apôtres pour un travail particulier ; il est vrai également qu'il s'est proposé, dans la mesure où son peuple prêterait l'oreille à ses paroles, de « placer les différents membres dans le corps » comme il lui plairait — certains pour tel service, et certains pour tel autre service, « à chacun selon sa capacité. » (Matthieu 25 : 15). Mais il nous montre clairement que beaucoup chercheront à « s'établir » eux-mêmes comme instructeurs; que c'est le devoir de l'Eglise de regarder continuellement à lui comme à son véritable Chef et Conducteur, et de ne pas favoriser l'égoïsme de frères ambitieux ; que témoigner de l'indifférence pour ce devoir signifierait témoigner de l'indifférence pour ses paroles, donc une insuffisance d'amour et d'obéissance et tout cela serait sûrement au désavantage spirituel d'une telle Eglise, aussi bien qu'au désavantage de l'instructeur qui se serait établi lui-même.

La règle du Seigneur à ce sujet nous est clairement exposée : « Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé ». (Luc 14 : 11). L'Eglise doit suivre cette règle, cette disposition de l'Esprit, dans toutes les affaires au sujet desquelles elle doit chercher à connaître la volonté de son Seigneur pour lui obéir. La méthode du Seigneur est de faire progresser seulement celui dont le zèle, la fidélité et la patiente persévérance dans l'action de faire le bien, se sont démontrés dans les petites choses. « Celui qui est fidèle dans les plus petites choses est aussi fidèle dans les grandes. » (Luc 16: 10). « Tu as été fidèle en peu de chose, je t'établirai sur beaucoup. » (Matthieu 25: 21-23). Il y a toujours abondamment d'occasions au bas de l'échelle de l'honneur. Quiconque veut, n'est jamais longtemps sans occasions pour servir le Seigneur, la Vérité et les frères, dans des voies humbles que l'esprit orgueilleux dédaignera et négligera, cherchant un service plus honorable aux yeux des hommes. Les fidèles se réjouiront de n'importe quel service, et à ceux-là le Seigneur ouvrira de plus en plus grandes les portes des occasions favorables de service. C'est ainsi que sa volonté, qui illustre la sagesse d'en haut, doit être soigneusement suivie par chaque membre de la Nouvelle Création; — spécialement quand en tant que membre du corps de Christ, il vote à main levée pour exprimer la volonté du Chef.

Un frère égoïste même s'il est capable, devrait être laissé de côté, tandis qu'un frère moins capable, mais humble, devrait être choisi comme Ancien. Une réprobation aussi courtoise serait profitable à tous — même si aucune parole n'est prononcée concernant les raisons qui ont motivé cette action. Dans le cas d'un ancien capable, donnant l'évidence d'un esprit dictatorial, ou étant porté à s'estimer supérieur à l'Eglise et appartenir à une classe séparée, ou donnant à entendre qu'il possède un droit divin d'enseigner ne venant pas de l'Éclésiastion (Eglise), ce serait un acte de bonté aussi bien qu'un devoir envers un tel que de l'abaisser à une partie du service moins en vue, ou de l'éliminer de tous services spéciaux pour un temps, jusqu'à ce qu'il accepte cette aimable remontrance et se dégage du piège de l'Adversaire.

Tous nous devons nous souvenir que, pareille aux autres qualités, l'ambition est nécessaire dans l'Eglise aussi bien que dans le monde ; mais, dans la Nouvelle Création, elle ne doit pas être l'ambition égoïste de devenir quelque peu grand et remarquable, mais l'ambition affectueuse de servir le Seigneur et son peuple, même le plus humble de son peuple. Nous savons tous comment l'ambition amena la chute de Satan — de la faveur et du service de Dieu à la position d'ennemi de son Créateur et d'adversaire de tous ses justes commandements. D'une manière semblable, tous ceux qui adoptent sa ligne de conduite, en disant «Je m'élèverai au-dessus des étoiles de Dieu (je m'établirai au-dessus des autres fils de Dieu), je serai semblable au Très-Haut — [un gouverneur parmi eux, un usurpateur de l'autorité divine sans nomination divine, et contrairement aux arrêtés divins] sont sûrs d'encourir la désapprobation divine et de s'éloigner du Seigneur d'une manière correspondante. Leur influence, semblable à celle de Satan, sera certainement mauvaise. Comme Satan serait un dangereux instructeur, de même tous ceux qui ont ses dispositions seraient sûrs de conduire dans les ténèbres plutôt que vers la lumière, parce qu'ils ne sont pas dans l'attitude convenable pour recevoir la lumière ni pour en être les messagers afin de la transmettre aux autres.

Toutes les fois, donc, qu'un frère quelconque a l'impression certaine d'être appelé à prêcher en public alors qu'aucune porte de service ne lui a été ouverte de la manière prescrite, — si, sans avoir reçu de l'Eglise une invitation presque unanime, il est incliné à s'imposer à elle, — ou si, ayant été élu à la position de Conducteur ou Ancien, il cherche à la garder sans que des votes réguliers de l'Eglise de temps en temps lui assurent la continuité de son service, et s'il considère cette position comme lui appartenant de droit, nous pouvons affirmer que, soit que ce frère n'a pas pris note des usages régissant le cas de l'ancien, soit

qu'il possède l'esprit mauvais et égoïste impropre à tout service dans l'Éclésià. Dans l'un ou l'autre de ces cas, la ligne de conduite convenable à prendre est de faire un changement à la première occasion opportune, de faire une élection; et, comme nous l'avons déjà suggéré, une élection pourrait se faire le premier dimanche de l'année ou de chaque trimestre, ce qui serait une date appropriée et facile à retenir.

« Avertissez les dérégés »

« Nous vous en prions aussi, frères, avertissez ceux qui vivent dans le désordre, consolez ceux qui sont abattus, supportez les faibles, usez de patience envers tous. Prenez garde que personne ne rende à autrui le mal pour le mal; mais poursuivez toujours le bien, soit entre vous, soit envers tous. » — 1 Thess. 5 14. 15.

Cette exhortation n'est pas pour les anciens, mais pour l'Église entière, y compris les anciens. Elle prend connaissance du fait que, bien que l'Église entière, comme Nouvelle Création de Dieu, occupe un rang parfait devant lui, en tant que Nouvelles Créatures en Christ Jésus, tous ses membres, et chacun d'eux, ont néanmoins leurs imperfections selon la chair. Elle montre, en outre, ce que nous reconnaissons tous; à savoir, qu'il existe des différences dans les degrés et les genres de nos imperfections charnelles; de sorte que, comme chez les enfants d'une famille terrestre, des dispositions différentes requièrent un traitement différent par les parents, bien plus dans la famille de Dieu existe-t-il de grandes différences de disposition qui requièrent une considération spéciale de l'un pour l'autre. Prendre garde aux imperfections l'un de l'autre, du point de vue de la critique serait nous faire beaucoup de tort à nous-mêmes, cultivant dans notre cœur une disposition à la critique, étant âprement sensibles aux faiblesses et aux imperfections des autres et proportionnellement, peut-être, portés à ne pas voir nos propres défauts. Une telle critique est entièrement étrangère à l'esprit et à l'intention de l'exhortation de l'Apôtre.

Cette exhortation s'adresse à ceux qui ont été engendrés de l'esprit de la Vérité, l'esprit de sainteté, l'esprit d'humilité, l'esprit d'amour. Ceux qui de cette manière croissent dans les grâces de l'Esprit, redouteront et critiqueront, avant tout leurs propres défauts; tandis que leur amour pour les autres les conduira à faire, en faveur de ces derniers, autant d'excuses et d'égards mentaux que possible. Mais cet esprit d'amour, tout en pardonnant, comme faire se doit, les offenses et les faiblesses des frères, doit être sur le qui-vive, néanmoins, pour leur faire du bien — non par des querelles, des disputes, des contestations, des

reproches, des critiques et des calomnies de l'un par l'autre, mais d'une manière qu'approuverait l'Amour, la Règle d'Or, Avec douceur, résignation, longanimité et patience, chacun cherchera à avoir égard aux faiblesses de l'autre, et à l'aider en même temps à s'en débarrasser, se rappelant certaines de ses propres faiblesses.

Ceux qui vivent dans le désordre ne doivent pas être consolés, ni soutenus, ni encouragés dans leur mauvaise voie; mais, avec bienveillance, avec amour, on doit leur rappeler que Dieu est un Dieu d'ordre et que, dans la mesure ou nous voulons croître à sa ressemblance et dans sa faveur, nous devons observer les règles de l'ordre. On devrait leur rappeler que rien n'est plus éloigné de l'arrangement divin que l'anarchie; et que puisque même les gens du monde reconnaissent ce principe que la forme de gouvernement la plus mauvaise que l'on puisse imaginer est préférable à l'anarchie, combien plus le peuple de Dieu, qui a reçu l'esprit de sobre bon sens, le saint Esprit, devrait-il reconnaître ce même principe dans l'Eglise; et l'Apôtre nous exhorte à nous soumettre l'un à l'autre, dans l'intérêt général de la cause du Seigneur. Si nous étions tous parfaits, et si notre jugement de la volonté du Seigneur était parfait, nous penserions tous exactement de la même façon — il n'y aurait pas de nécessité particulière pour que l'un se soumette à l'autre ; mais étant donné que nos jugements diffèrent, il est nécessaire que chacun tienne compte de l'autre et du point de vue d'observation et de jugement de l'autre, et que chacun s'efforce de renoncer à quelque chose dans l'intérêt de la paix commune — voire même de renoncer à tout pour conserver, dans le corps de Christ, l'unité de l'Esprit par le lien de la paix, sauf là où l'on enfreindrait le principe par une telle conduite.

Ceux qui vivent dans l'indiscipline, ou désordre, ne sont peut-être pas entièrement responsables de l'état dans lequel ils se trouvent. Beaucoup de personnes sont nées désordonnées et sont portées à l'être dans leur habillement et dans toutes les affaires de leur vie. Le manque d'ordre, par conséquent constitue une partie de leur faiblesse que l'on devrait considérer avec sympathie, avec bienveillance, mais à laquelle néanmoins, on ne devrait pas permettre de nuire à l'Eglise de Dieu, de faire obstacle à l'utilité de celle-ci, d'empêcher sa coopération dans l'étude et le service de la Vérité. Ce n'est pas la volonté de Dieu que son peuple ait cette douceur qui se réduirait en faiblesse dans les rapports avec des personnes manquant d'ordre. Avec bienveillance, avec amour, mais avec fermeté, on devrait leur montrer que, comme l'ordre est la première loi du ciel, de même il devrait être hautement estimé parmi ceux ayant l'esprit porté vers les choses célestes ; et qu'il serait coupable pour l'assemblée de permettre à un à deux, ou à un plus grand nombre de ses

membres de faire violence aux règlements divins, comme ils sont exprimés dans la Parole de Dieu et généralement compris par l'assemblée à laquelle ces membres sont unis.

Admonester n'est pas un ordre général.

Ce serait une grande erreur, cependant de supposer que l'Apôtre, en adressant ces paroles à l'Eglise, dans un sens général, voulait dire que tous les membres de l'Eglise, individuellement devaient exercer de telles admonestations. Admonester sagement, salutairement, est une affaire très délicate en vérité, et il en est remarquablement peu qui soient doués pour cela. L'on comprend que l'élection d'anciens par les assemblées signifie l'élection de ceux au nombre possédant la mesure la plus grande de développement spirituel qui, combiné avec des aptitudes naturelles, fait d'eux les représentants de l'assemblée, non seulement sous le rapport de la conduite des réunions, etc., mais aussi sous celui du maintien de l'ordre dans les réunions, et celui de l'admonestation sage, bienveillante et ferme des indisciplinés. Que ce soit là la pensée de l'Apôtre, cela est clairement montré dans les deux versets précédents, dans lesquels l'Apôtre dit —« Nous vous prions, frères, de connaître ceux qui travaillent parmi vous, et qui sont à la tête parmi vous dans le Seigneur, et qui vous avertisent, et de les estimer très-haut en amour à cause de leur oeuvre. Soyez en paix entre vous. » —1 Thess. 5 :12, 13 — Darby.

Si, dans le choix des anciens d'une assemblée, l'on a convenablement recherché la sagesse divine, et si l'on en a fait convenablement usage, il s'ensuit que ceux qui ont été ainsi choisis étaient très hautement estimés; et, puisque les novices ne doivent pas être choisis, il s'ensuit que ces élus étaient appréciés et choisis à cause de leurs oeuvres, parce que les frères ont discerné qu'ils possédaient dans une grande mesure le saint esprit d'amour, de sagesse et de douceur, outre certains dons et aptitudes naturels pour ce service. «Soyez en paix entre vous », ce à quoi exhorte l'Apôtre, signifierait que, ayant choisi ces anciens pour qu'ils soient les représentants de l'assemblée, le corps en -général devrait s'attendre à ce que ceux-ci s'acquittent du service pour lequel ils ont été choisis, et ses membres ne devraient pas essayer de prendre chacun sur soi de réprover, ou admonester, etc. En vérité comme nous l'avons déjà vu, les membres du peuple du Seigneur ne doivent pas, pour leur part, se juger l'un l'autre, et il n'y a que l'assemblée, dans son ensemble, qui puisse exclure un membre de la communion et des privilégiés de la réunion. Et ceci, nous l'avons vu, ne peut intervenir qu'après l'accomplissement de différentes démarches à caractère plus privé — après que tous les efforts en vue de provoquer une réforme se soient montrés

inefficaces, et lorsque les intérêts de l’Eglise en général sont sérieusement menacés par la mauvaise conduite du contrevenant. Mais dans le texte que nous examinons, l’Apôtre exhorte les membres de l’assemblée à « connaître » — c’est-à-dire à reconnaître, à compter sur — ceux qu’ils ont choisis comme leurs représentants, et à attendre d’eux qu’ils veillent aux intérêts de l’Eglise et admonestent les indisciplinés jusqu’au moment où l’affaire serait sérieuse assez pour être portée devant l’Eglise, qui siègerait comme tribunal.

Les réprimandes publiques doivent être rares

Cette admonestation, dans certains cas, pourrait demander à être faite publiquement, devant l’assemblée, comme l’Apôtre le suggère à Timothée : « Ceux qui pèchent [publiquement], reprends-les devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte. » (1 Timothée 5 : 20). Une réprimande publique de cette sorte implique nécessairement un péché public de nature grave. Pour toute déviation comparativement légère, quelle qu’elle soit, des règles de l’ordre, les anciens, sous la loi de l’amour, la Règle d’Or, devraient sans aucun doute « veiller les uns sur les autres, pour nous exciter à la charité et aux bonnes oeuvres », et, en veillant ainsi, ils sauraient qu’une parole dite en privé serait probablement beaucoup plus salutaire au frère qu’une réprimande publique qui pourrait piquer, blesser une nature sensible, ou lui faire mal, là où une telle blessure serait entièrement inutile, et où l’amour aurait inspiré une conduite différente. Mais, même si un Ancien devait réprimander publiquement un péché grave, il devrait néanmoins le faire affectueusement, avec le désir de rendre meilleur et d’aider le réprouvé à se relever, et non avec le désir de le rendre odieux et le rejeter. Il n’entre pas non plus, en fait, dans la compétence de l’Ancien de réprimander certains jusqu’à les priver des privilèges de l’assemblée. Une réprimande faite jusqu’à ce point, comme nous venons de le voir, ne peut provenir que de l’Eglise dans son ensemble, et cela après une entière audition de la cause, dans laquelle il serait donné à l’accusé une pleine occasion soit de se défendre, soit d’amender sa conduite et être pardonné. L’Eglise, l’Ecclesia, les consacrés du Seigneur sont, dans leur ensemble, ses représentants, et l’Ancien est simplement le représentant de l’Eglise — la meilleure conception de l’Eglise du choix du Seigneur. L’Eglise, par conséquent, et non les anciens, constitue le tribunal de dernier ressort dans tous les cas semblables; de là, la conduite d’un ancien est toujours sujette à examen ou à correction de la part de l’Eglise, conformément à l’opinion réunie de la volonté du Seigneur.

Tout en considérant cette phase du sujet, nous pourrions nous arrêter un moment pour nous

informer dans quelle mesure l'Eglise doit, directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire de ses anciens, exercer envers les désordonnés ce devoir d'admonestation et, éventuellement, d'exclusion de l'assemblée. Il n'est pas dans le pouvoir de l'Eglise d'exclure à titre définitif. Au frère qui, ayant offensé soit un membre frère, soit le corps entier de l'Eglise, revient et dit : « Je me repens de ma mauvaise conduite » et promet de faire de mon mieux pour bien agir à l'avenir », ou l'équivalent de cela, il doit être pardonné — entièrement, généreusement — aussi sincèrement que le Seigneur, comme nous l'espérons, pardonnera à tous leurs transgressions. Personne, si ce n'est le Seigneur, n'a le pouvoir, ou autorité, de retrancher un membre, quel qu'il soit, pour l'éternité — le pouvoir de séparer une branche de la Vigne. Nous sommes informés qu'il existe un péché qui mène à la mort, pour lequel il est inutile de prier (1 Jean 5 : 16) ; et nous devons nous attendre qu'un péché ~ volontaire, qui amènerait ainsi la pénalité de la Seconde Mort, sera Si manifeste, si flagrant, qu'il sera aisément discerné par ceux qui sont en communion avec le Seigneur. Nous ne devons pas porter de jugement sur certains d'après ce qui se trouve dans leur cœur, car nous ne sommes pas capables de lire dans les cœurs ; mais s'ils commettent volontairement le péché qui mène à la mort, celui-ci se manifestera sûrement à l'extérieur — par leurs lèvres s'il s'agit de transgressions doctrinales, reniant le précieux sang de la réconciliation; ou par leurs immoralités, s'ils se sont retournés pour marcher selon la chair, « comme la truie lavée à se vautrer au borbier ». C'est au sujet de -ceux qui ressemblent à ceux mentionnés en Hébreux 6 : 4-8; 10 : 26-31, que l'Apôtre nous prévient de ne pas avoir avec eux quelque relation que ce soit — ne pas manger avec eux, ne pas les recevoir dans nos maisons et ne pas les saluer (2 Jean 9-11) ; parce que ceux qui s'affilieraient à eux, ou les salueraient, seraient estimés comme prenant leur place comme ennemis de Dieu, et comme participant aux mauvais actes ou aux mauvaises doctrines, selon le cas.

Mais à l'égard des autres, de ceux qui « marchent d'une manière désordonnée », le règlement est très différent. Un tel frère (ou une telle sœur) exclu, ne devrait pas être traité comme un ennemi, ni être considéré comme tel; mais il devrait être considéré comme un frère errant ainsi que l'Apôtre le déclare plus loin, dans cette même épître « Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous vous disons dans cette lettre [s'il est désordonné ne voulant pas se soumettre à un raisonnement logique et aux règles de l'ordre, affectueuses et généreuses], notez-le, et n'ayez aucune relation avec lui, afin qu'il en ait de la confusion. Toutefois, ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère. » (2 Thess. 3 : 14, 15). Un cas semblable à celui-là impliquerait, de la part du frère, une certaine

opposition, ouverte et publique, aux règles de l'ordre posées par l'Apôtre, porte-parole du Seigneur; et une telle opposition publique aux justes principes devrait être réprimandée par les membres de l'assemblée, qui devraient décider que ce frère est tellement hors des règles de l'ordre qu'il a besoin d'être admonesté ; et s'il ne donne pas son assentiment à l'observation des saines paroles que notre Seigneur nous a envoyées Par l'Apôtre, on devrait le considérer comme étant assez en désaccord pour qu'il ne soit plus estimé convenable qu'il ait la communion des frères, jusqu'à ce qu'il donne son consentement à ces exigences raisonnables. Dans la rue, les frères ne devraient pas passer près de lui, sans faire attention à lui, mais ils devraient le traiter avec courtoisie. Il devrait être simplement exclu des privilèges de l'assemblée et de toutes associations fraternelles spéciales, quelles qu'elles soient, etc., particulières aux fidèles. Cela, les paroles de notre Seigneur « Qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain », l'impliquent également. Notre Seigneur ne voulait pas dire que nous devrions causer du tort à un païen ou un publicain; il ne voulait pas dire non plus que nous devrions agir envers l'un ou l'autre avec peu d'amabilité, de quelque façon que ce soit; mais simplement que nous ne devrions pas entretenir avec eux des relations comme frères, ni chercher leur confiance, ni, comme Nouvelles Créatures, leur donner la nôtre. Les membres de la maison de la foi doivent être unis et liés par un amour et une sympathie mutuels, et par les expressions de ces sentiments, manifestés de différentes façons. C'est du manque de ces privilèges et de ces bénédictions que l'on fait souffrir le frère exclu, jusqu'à ce qu'il sente qu'il doit réformer sa conduite et revenir à l'assemblée familiale. A cet égard, une suggestion nous est donnée ici quant à la chaleur, à la cordialité et au véritable amour fraternel qui devraient prévaloir parmi ceux qui sont membres du corps du Seigneur.

«**Consolez ceux qui sont abattus.**»

Continuant notre examen des paroles de l'Apôtre mentionnées dans notre texte, nous remarquons que l'Eglise doit consoler ceux qui sont abattus. Nous sommes ainsi informés que la réception de l'Esprit saint ne transforme pas nos corps mortels de façon à vaincre entièrement leurs faiblesses. Il en est certains dont l'esprit est faible, comme il en est d'autres dont le corps est faible, et chacun d'eux a besoin d'une sympathie correspondant à sa propre faiblesse. Ceux dont l'esprit est faible ne peuvent être guéris miraculeusement et nous ne devrions pas supposer que, parce que l'esprit de quelques-uns est faible et incapable de saisir les longueurs et les largeurs, les hauteurs et les profondeurs du plan

divin, ils ne font pas, pour cette raison, partie du corps. Au contraire, de même que le Seigneur ne cherche pas pour son Eglise simplement ceux qui sont d'un développement physique superbe, fort et robuste, de même, il ne cherche pas simplement ceux qui sont forts et robustes en esprit, et capables d'examiner et d'analyser entièrement, complètement, tous les traits du plan divin. Il y en aura certains dans le corps qui seront ainsi qualifiés, mais Il y en aura d'autres qui, à cause de leur faiblesse d'esprit, ne s'élèveront pas même jusqu'au niveau moyen de la connaissance. Quelle consolation devrions-nous leur donner ? Nous répondons que les anciens dans leurs présentations de la Vérité, et tous les membres de l'Eglise dans leurs relations mutuelles, devraient les consoler, non pas nécessairement en faisant ressortir leur faiblesse et en la pardonnant, mais plutôt d'une façon générale, — ne s'attendant pas au même degré de compétence et de discernement intellectuel dans les membres de la famille de Dieu. Personne ne devrait prétendre que ceux qui ont de telles incapacités ne font pas, pour cela, partie du corps.

Si nous acceptons l'interprétation révisée « Consolez les timides », nous pouvons en tirer une leçon à peu de chose près identique. Certains, de leur nature, manquent de courage et de combativité et, avec une volonté aussi bonne et un cœur aussi fidèle ne peuvent, au même degré que d'autres membres du corps, « être forts dans le Seigneur », ni, publiquement, « combattre le bon combat de la foi ». Le Seigneur doit cependant apprécier leur volonté, leur intention d'être courageux et fidèles, et c'est ce que devraient faire les frères — s'ils doivent parvenir au rang de vainqueurs.

Tous devraient reconnaître que le Seigneur juge les membres de son peuple d'après leur cœur, et si ces faibles d'esprit ou ces timides ont eu assez d'esprit et de volonté pour saisir les principes fondamentaux du divin plan de rédemption par Christ Jésus, et leur propre justification aux yeux de Dieu par la foi dans le Rédempteur, et si sur cette base ils ont fait une pleine consécration de leur tout au Seigneur, ils doivent, à tout point de vue, être traités de façon à leur permettre de sentir qu'ils sont complètement et entièrement membres du corps de Christ; et que le fait qu'ils ne peuvent développer ou ne peuvent peut-être, avec netteté, discerner intellectuellement tous les traits du plan divin, et défendre celui-ci aussi courageusement que d'autres, ne doit pas être considéré comme mettant en doute leur acceptation par le Seigneur. Ils devraient être encouragés à se sacrifier avec zèle dans le divin service, accomplissant, à la gloire du Seigneur et pour la bénédiction de son peuple, ce que leurs mains trouvent à faire, — réconfortés à la pensée qu'en temps opportun, tous ceux qui demeurent en Christ, qui cultivent les fruits de son

Esprit et marchent sur ses traces de sacrifice, auront de nouveaux corps aux capacités parfaites, dans lesquels tous les membres seront capables de connaître comme ils sont connus ; — et qu'en attendant le Seigneur nous assure que sa force se manifeste d'autant plus complètement dans notre faiblesse.

« **Supportez les faibles** »

Ces paroles impliquent qu'il y a dans l'Eglise des membres plus faibles que d'autres plus faibles, non pas simplement physiquement mais plus faibles spirituellement — dans ce sens qu'ils ont l'organisme humain dépravé de telle manière que, comme Nouvelles Créatures, ils trouvent une difficulté plus grande à croître et à se développer spirituellement. Pareils membres ne doivent pas être rejetés du corps, mais nous devons au contraire comprendre que si l'Eternel les a estimés dignes d'une connaissance de sa grâce, cela signifie qu'il est capable d'en faire des vainqueurs par celui qui nous aime et nous acheta au prix de son sang précieux. Ils doivent être soutenus au moyen des promesses qu'offrent les Ecritures. — et qui nous sont données pour que, lorsque nous sommes faibles en nous-mêmes, nous soyons forts dans le Seigneur et dans la puissance de sa force, en nous déchargeant sur lui de tous nos soucis et par la foi, en nous saisissant de sa grâce elles les assurent qu'à l'heure de la faiblesse et de la tentation, ils trouveront réalisée cette promesse « Ma grâce te suffit car ma puissance s'accomplit dans la faiblesse ». L'assemblée entière a la faculté d'aider à encourager et à soutenir ainsi, bien que, naturellement, ce soient les anciens qui aient, envers ces membres, une charge et une responsabilité spéciales, parce qu'ils sont les représentants élus de l'Eglise et de la du Seigneur. L'Apôtre, à propos des différents membres du corps, après avoir parlé des pasteurs et des docteurs, parle des « aides » (1 Cor. 12 28). Le bon plaisir du Seigneur serait évidemment que tous les membres de l'Eglise cherchassent à remplir un tel rôle de serviabilité, non seulement en aidant les anciens choisis comme représentants de l'Eglise, mais aussi en s'aidant l'un l'autre, faisant du bien à tous les hommes selon qu'ils en ont l'occasion, mais surtout à ceux de la maison de la foi.

« **Usez de patience envers tous** »

En obéissant à cette exhortation leur recommandant d'user de patience l'une envers l'autre, dans toutes les circonstances, les Nouvelles Créatures s'apercevront que non seulement elles se conduisent comme il se doit, l'une envers l'autre, mais aussi qu'elles

cultivent en elles-mêmes une des plus grandes grâces de l'Esprit saint — la patience. La patience est une grâce de l'Esprit qui, dans toutes les occupations de la vie, trouvera une grande occasion d'être mise en pratique, envers ceux se trouvant en dehors de l'Eglise aussi bien qu'envers ceux se trouvant dans son sein ; et il est bon de nous souvenir que le monde entier a un droit sur notre patience. Nous ne discernons cela que lorsque nous obtenons, sur l'état de la création gémissante, les vues claires que nous révèlent les Ecritures. En elles, nous voyons l'histoire de la chute et comment tous en ont été lésés. En elles, nous voyons la patience de Dieu envers les pécheurs, et son prodigieux amour manifesté dans leur rachat et dans les glorieuses mesures qu'il a prises, non seulement en vue de la bénédiction et du relèvement de son Eglise, hors de la glaise boueuse et de l'horrible fosse du péché et de la mort, mais aussi en faveur de tout le genre humain. En elles, également, nous voyons que les grandes difficultés rencontrées par les hommes viennent de ce que ceux-ci sont illusionnés par notre adversaire, « le dieu de ce monde » qui à présent les aveugle et les trompe. — 2 Cor. 4 : 4.

Assurément, la connaissance de cela devrait nous rendre patients Et si nous sommes patients envers le monde, combien plus devrions-nous l'être envers ceux qui ne sont plus du monde, mais qui, par la grâce de Dieu, sont entrés dans les conditions de son pardon en Christ Jésus, ont été adoptés dans sa famille et s'efforcent maintenant de marcher sur ses traces. Quelle affectueuse et longanime patience devrions-nous témoigner envers ces con-disciples, membres du corps du Seigneur! Assurément, nous ne pourrions avoir envers eux rien d'autre que de la patience et il est certain que notre Seigneur et Maître désapprouverait spécialement et réprimanderait de quelque manière, l'impatience manifestée à l'égard de qui que ce soit d'entre eux. De plus, nous avons un grand besoin de patience même envers nous-mêmes, dans les conditions présentes de détresse, de faiblesses et de combats contre le monde, la chair et l'Adversaire. Apprendre à apprécier ces faits aidera à nous rendre plus patients envers tous.

« Prenez garde que personne ne rende à autrui le mal pour le mal »

Ces paroles sont plus qu'un conseil individuel, elles sont une injonction adressée à l'Eglise dans son ensemble, et sont applicables à chaque assemblée du peuple de l'Eternel. Elles impliquent que s'il en est certains de la maison de la foi qui sont disposés à se venger soit

de membres frères, soit de ceux du dehors, à leur rendre la pareille, à leur rendre le mal pour le mal, l'Eglise ne sera pas hors de ses attributions en veillant à une telle conduite. C'est le devoir de l'Eglise de prendre garde à cela. « Prenez garde que personne ne rende le mal pour le mal », signifie faire attention à ce que cet esprit bienséant soit observé dans votre milieu, parmi les frères. Si, par conséquent, les anciens apprenaient des circonstances que cette injonction couvrirait, leur devoir serait d'admonester avec bienveillance les frères ou les soeurs, touchant la Parole du Seigneur ; et si ceux-ci ne veulent pas écouter, le devoir des premiers serait de porter le cas devant l'assemblée, etc., etc. Et c'est là qu'instruction est donnée à l'Eglise de prendre connaissance d'une conduite aussi inconvenante de la part de qui que ce soit. Non seulement nous devons ainsi prendre garde l'un à l'autre, et veiller l'un sur l'autre, avec un intérêt bienveillant, pour que des pas rétrogrades ne soient pas faits, mais nous devons prendre garde à ce que, au contraire, tous poursuivent ce qui est bien. Nous devrions nous réjouir de toute évidence de progrès dans la bonne voie, et la recommander, lui donnant notre appui en tant que membres individuels et en tant qu'assemblées du peuple du Seigneur. En agissant ainsi, comme le suggère l'Apôtre, nous pourrions nous réjouir toujours, et à bon droit ; car, l'un aidant ainsi l'autre, le corps de Christ grandira de lui-même en amour, croissant de plus en plus à la ressemblance de la Tête et devenant de plus en plus apte au cohérentage, avec elle, dans le Royaume.

« Prenons garde l'un à l'autre pour nous exciter à l'amour et aux bonnes oeuvres » — Hébr. 10 : 24.

Quelle affectueuse et magnifique pensée est exprimée ici ! Pendant que d'autres prennent garde à leurs compagnons pour les critiquer ou les décourager, ou pour tirer égoïstement avantage de leurs faiblesses, la Nouvelle Création doit agir d'une manière opposée — étudier soigneusement les dispositions l'une de l'autre avec l'intention d'éviter de dire ou de faire des choses qui, inutilement, blesseraient, provoqueraient la colère, etc., et avec celle d'exciter à l'amour et à une bonne conduite.

Et pourquoi pas ? L'attitude entière du monde, de la chair et du diable, n'est-elle pas provocatrice d'envie, d'égoïsme, de jalousie, et pleine de mauvais attrait vers le péché, en pensées, en paroles et en actions ? Pourquoi, alors, les Nouvelles Créatures du corps de Christ ne devraient-elles pas, non seulement s'abstenir de telles provocations envers elles-mêmes et envers les autres, mais s'engager à provoquer ou inciter dans la direction

inverse — à l'amour et aux bonnes oeuvres? Cela, certainement, comme toutes les admonitions et exhortations de la Parole de Dieu, est raisonnable aussi bien que profitable

« Le rassemblement de nous-mêmes »

« N'abandonnant pas le rassemblement de nous-mêmes, comme quelques-uns ont l'habitude [de faire], mais nous exhortant [l'un l'autre], et cela d'autant plus que vous voyez le jour approcher. » — Héb. 10: 25.

L'injonction du Seigneur, donnée par l'intermédiaire de l'Apôtre, touchant le rassemblement de son peuple, est en plein accord avec ses propres paroles « Ou deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux ». (Matt. 18 : 20). L'objet de ces réunions est clairement indiqué elles se font en vue de l'avancement mutuel dans les choses spirituelles — occasions favorables de s'exciter ou s'inciter l'un et l'autre à un amour de plus en plus grand pour le Seigneur et pour l'un l'autre, et à de bonnes oeuvres accrues, de tous genres, qui glorifieraient notre Père, qui seraient en bénédiction aux frères et qui feraient du bien à tous les hommes, selon que nous en aurons l'occasion. Si celui qui dit j'aime Dieu, et qui hait cependant son frère, ne sait pas ce qu'il dit, et s'abuse lui-même (1 Jean 4 : 20), pareillement se trompent, nous le croyons, ceux qui disent il me tarde d'être avec le Seigneur et de jouir de sa bénédiction et de sa communion, si, en même temps, ils négligent les occasions de se réunir avec les frères, et ne jouissent pas de leur compagnie et de leur communion.

Il est dans la nature des choses que chaque être humain doit rechercher quelque compagnie et l'expérience atteste la véracité du proverbe « Qui se ressemble s'assemble ». Si, par conséquent, nous n'apprécions pas la communion de ceux qui ont l'esprit porté vers les choses spirituelles, si nous ne la désirons ardemment ni ne la recherchons, si nous ne profitons pas des occasions se présentant d'en jouir, nous pouvons être sûrs que ces indications seront des indications malades pour ce qui est de notre condition spirituelle. L'homme naturel aime l'amitié et la compagnie naturelles, et y trouve plaisir, et avec ses compagnons il élabore des projets et des arrangements ayant trait au travail et aux plaisirs, alors même que ses espoirs et ses projets mondains, communs, sont très limités en vérité, comparés aux très grands et précieux espoirs de la Nouvelle Création. A mesure que nos esprits se transforment par le renouvellement de l'Esprit saint, notre désir d'amitié n'est pas détruit, mais simplement dirigé vers de nouvelles voies, où nous trouvons un

champ étonnant pour l'amitié, l'étude, la discussion et le plaisir — l'histoire, passée et présente, du péché et de la création gémissante, — le message de Dieu, de la rédemption et de la délivrance prochaine de la création gémissante ; — notre haut-appel au cohéritage avec le Seigneur ; — les preuves que notre délivrance approche, etc. Quel champ abondant pour la méditation, pour l'étude, pour la camaraderie et la communion!

Il n'est pas surprenant, disons-nous, que celui qui n'apprécie pas le privilège de se réunir avec les autres, pour discuter de ces sujets, est spirituellement malade, à certains égards, qu'il soit capable de diagnostiquer sa maladie ou qu'il ne le soit pas. Il se peut qu'il soit atteint d'une sorte d'orgueil et de présomption spirituels, qui le conduit à se dire à lui-même Je n'ai pas besoin de fréquenter l'école commune de Christ, pour être enseigné avec ses autres disciples ; je prendrai du Seigneur des leçons privées chez moi, et il m'enseignera séparément des leçons plus profondes et plus spirituelles. Un assez grand nombre de membres semblent être -affligés de cet égoïsme spirituel — pour se figurer qu'ils sont meilleurs que les autres frères du Seigneur, et que celui-ci se départirait de sa façon habituelle d'agir et des méthodes déterminées dans sa Parole, pour les servir d'une manière particulière, précisément parce qu'ils ont d'eux-mêmes une opinion plus haute qu'ils ne devraient avoir, et parce qu'ils sollicitent cela. Pareils frères devraient se rappeler qu'ils n'ont pas une unique promesse de bénédiction, du Seigneur, aussi longtemps qu'ils sont dans cette attitude de cœur et qu'ils se conduisent ainsi. Au contraire, « Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles ». Le Seigneur bénit ceux qui écoutent ses instructions et leur obéissent, disant « Si vous m'aimez, gardez mes commandements ». A ceux qui sont dans une attitude de cœur juste, il suffit absolument que le Seigneur ait ordonné de nous réunir en son nom, et qu'il ait promis des bénédictions spéciales si peu de membres, même à deux ou trois lui obéissant ; il leur suffit de savoir que l'Eglise est son corps par représentation, et doit prospérer par « ce que toutes les jointures fourmillent », et s'édifier elle-même, ses membres devant « s'édifier l'un l'autre » dans toutes les grâces et tous les fruits de l'Esprit. Parfois, la difficulté n'est pas purement un égoïsme spirituel, mais en partie une négligence de la Parole de Dieu et une inclination à l'entendement humain, supposant que la promesse « Ils seront tous enseignés de Dieu », implique un enseignement individuel, l'un le recevant séparément de l'autre. Les pratiques des apôtres et leurs enseignements, et l'expérience du peuple du Seigneur, sont tous contraires à une pensée pareille.

Cependant, d'un autre côté, nous ne devons pas tout bonnement désirer le nombre, la

parade et la popularité, mais nous devons nous rappeler que la bénédiction promise du Seigneur est à « deux ou trois » de vous ; et, de nouveau, par l'Apôtre, nous sommes exhortés au « rassemblement de nous-mêmes ». Ce n'est pas un esprit, sectaire que le Seigneur et l'Apôtre inculquent ici, lorsqu'ils annoncent que les assemblées ne doivent pas être des assemblées de mondains, auxquels doit se mêler le peuple du Seigneur, mais des assemblées de Chrétiens — des assemblées de ceux qui connaissent la grâce de Dieu et qui l'ont acceptée par une pleine consécration d'eux-mêmes à Dieu et à son service. Ceux du monde ne doivent pas être pressés de venir à ces réunions. Ils ne sont pas de vous, exactement comme « vous n'êtes pas du monde » et s'ils étaient attirés par la musique ou par d'autres particularités, l'esprit de l'injonction serait perdu, car où abonderaient la mondanité et le désir de plaire au monde et de l'attirer, là très rapidement serait perdu de vue le but réel de la réunion. Ce but réel est expliqué comme étant « vous édifiant vous-mêmes sur votre sainte foi », « édifiez-vous l'un l'autre », « prenons garde l'un à l'autre pour nous exciter à l'amour et aux bonnes oeuvres ». —Jude 20 ; 1 Thess. 5 :11 ; Hébr. 10 : 24.

Que ceux qui sont mal disposés s'assemblent, s'ils le veulent ; que ceux qui sont moralement disposés s'assemblent selon leur genre ; et que ceux qui sont engendrés de l'Esprit s'assemblent eux-mêmes et agissent suivant les méthodes établies dans la Parole de Dieu pour leur édification. Mais s'ils négligent cela, que la faute attachée aux conséquences défavorables de cette négligence ne soit pas attribuée à la Tête de l'Eglise ni aux fidèles apôtres, qui ont fait clairement ressortir la bonne voie et l'ont illustrée par leur propre conduite.

Cela ne veut pas dire que l'on doive interdire aux profanes l'entrée aux réunions de l'Eglise, s'ils sont assez intéressés pour désirer entrer et « voir votre ordre », et être bénis par votre sainte conversation, vos exhortations aux bonnes oeuvres, et votre amour, et votre commentaire sur la divine Parole de la promesse, etc. L'Apôtre annonce très clairement cela en 1 Cor. 14: 24. L'argument que nous faisons ressortir est que le «rassemblement de nous-mêmes » n'est pas une réunion d'incrédulés, où l'on s'efforcera constamment de briser le coeur des pécheurs. Le pécheur devrait être libre d'y assister, mais il devrait être laissé seul pour qu'il voie l'ordre et l'amour prévalant parmi les consacrés du Seigneur, afin qu'ainsi, même s'il ne comprend qu'en partie, il soit réprouvé à cause de ses péchés, en discernant dans l'Eglise l'esprit de sainteté et de pureté, et afin qu'il soit convaincu touchant ses erreurs de doctrine, en voyant l'ordre et la symétrie de la Vérité qui prévaut parmi le peuple

du Seigneur. — Comparez 1 Cor. 14: 23-26.

Cela nous amène à considérer, dans ses traits généraux,

Le caractère des réunions

du peuple du Seigneur. Nous remarquons tout d'abord que sur ce sujet, comme sur d'autres, le peuple du Seigneur est laissé sans lois et règlements rigides — laissé libre de s'adapter aux conditions changeantes de temps et de pays, laissé libre dans l'exercice de l'esprit de sobre bon sens, laissé libre de rechercher la sagesse qui vient d'en haut, et de manifester le degré de ressemblance au caractère du Seigneur, auquel il est parvenu sous la discipline de la Loi de l'Amour. Cette Loi de l'Amour, à coup sûr, préconisera la modération quant à toutes les innovations ou changements aux coutumes de l'Eglise primitive; elle hésitera, à coup sûr, à apporter des changements radicaux, excepté dans la mesure où elle discernera leur nécessité, et même alors elle cherchera à se maintenir étroitement dans l'esprit de toutes les admonitions, les instructions et les pratiques de l'Eglise primitive.

Dans l'Eglise primitive, nous avons l'exemple des apôtres en tant qu'instructeurs spéciaux. Nous avons l'exemple des anciens, accomplissant le travail pastoral, le travail évangéliste, et prophétisant ou parlant publiquement; et d'un exemple donné avec minutie en 1 Cor. 14, nous pouvons juger que chaque membre de l'Eglise était encouragé par les apôtres à ranimer tout talent et tout don qu'il pouvait posséder, pour glorifier le Seigneur et servir les frères; — s'exercer ainsi et se fortifier dans le Seigneur et dans la Vérité, aidant les autres et étant aidé à son tour par les autres. Ce récit - d'une réunion ordinaire d'Eglise, du temps de l'Apôtre, ne pourrait être suivi pleinement et en détail aujourd'hui, à cause des « dons de l'Esprit » particuliers, temporairement conférés à l'Eglise primitive pour la conviction des profanes, aussi bien que pour l'encouragement personnel à un moment où, sans ces dons, il aurait été impossible à n'importe qui du nombre d'être édifié ou de profiter dans n'importe quelle mesure. Néanmoins, nous pouvons tirer de cette coutume primitive, approuvée par l'Apôtre, certaines leçons précieuses et utiles, dont peuvent s'approprier les petites assemblées du peuple du Seigneur, de par tout, selon les circonstances.

La leçon principale est celle de la serviabilité mutuelle, «vous édifiant l'un l'autre sur votre très sainte foi ». La coutume n'était pas qu'un ou même plusieurs anciens prêchassent

régulièrement, ni qu'ils accomplissent ou essayent d'accomplir tout le travail d'édification. La coutume était que chaque membre accomplît sa part, la part des anciens étant plus importante, suivant leurs aptitudes et leurs dons; et nous voyons que cet arrangement était un arrangement très utile, qui était en bénédiction non seulement à ceux qui écoutaient, mais aussi à tous les participants. Et qui ne sait pas que même l'orateur le plus piètre ou la personne la plus illettrée peuvent, si leur cœur est plein d'amour et de dévotion pour le Seigneur, communiquer ses pensées qui seront précieuses à tous ceux qui pourront les entendre. Le genre de réunions décrit ici par l'Apôtre était manifestement un exemple de la plupart des réunions tenues par l'Eglise. Le récit indique que ce fut une réunion variée dans laquelle, adaptant le récit au temps actuel, l'un pourrait exhorter, l'autre pourrait expliquer, un autre pourrait offrir une prière, un autre proposer un cantique, un autre lire un poème qui semblerait convenir à ses sentiments et à ses expériences, en accord avec le sujet de la réunion; un autre pourrait citer des passages scripturaires portant sur le sujet en discussion, et de cette manière le Seigneur pourrait employer chacun et tous ces membres de l'Eglise dans l'édification mutuelle.

Nous ne pensons pas qu'il n'y eut jamais de prédication dans l'Eglise primitive. Au contraire, nous constatons que partout où les apôtres allaient ils étaient considérés comme des interprètes de la Parole de Dieu spécialement capables, qui ne devaient être présents, vraisemblablement, que peu de temps, et durant leur présence il est probable que ce fut eux qui tinrent presque tous les discours publics, quoique nous ne doutions pas que d'autres réunions sociales, ouvertes à tous, aient aussi eu lieu. Une pratique identique à celle des apôtres, touchant la prédication, était indubitablement suivie par d'autres, qui n'étaient pas apôtres, comme par exemple : Barnabas, Timothée, Apollos, Tite, etc... Certains jouissaient également des mêmes libertés et en faisaient un mauvais usage, exerçant une véritable influence vers le mal — tels Hyménée, Philète et d'autres.

Où le Seigneur n'a pas posé de loi positive, il ne nous conviendrait pas, non plus qu'à d'autres, d'en fixer une. Nous présentons, cependant, quelques suggestions, vu qu'il existe, dans l'Eglise, certains besoins spirituels requérant les services suivants

- (1) L'instruction est nécessaire — celle des sujets plus purement prophétiques, celle aussi des doctrines morales et celle se rapportant au développement des grâces chrétiennes.
- (2) A cause des méthodes plus ou moins différentes d'emploi du vocabulaire, et à cause de

l'obtusion d'esprit plus ou moins grande, et des degrés de perception spirituelle variant plus ou moins, ainsi que cela se constate entre ceux qui sont enfants en Christ et ceux qui sont plus mûrs en connaissance et en grâce, il est recommandable d'offrir des occasions où chacun serait encouragé à exprimer sa compréhension des matières qu'il aura apprises, pour les avoir lues ou pour les avoir entendues, afin que cette compréhension, si elle est défectueuse, soit corrigée par les déclarations des autres sur ce sujet.

(3) il devrait être tenu des réunions régulières fréquentes où, raisonnablement, de pléines occasions seraient données, à qui que ce soit, de présenter ce qu'il pourrait croire être une manière de voir la Vérité différente de celle qui serait peut-être généralement soutenue et approuvée par l'Éclésià.

(4) Il ne devrait pas être pratiqué uniquement des services de dévotion dans toutes les assemblées du peuple du Seigneur, mais l'expérience montre qu'il est utile que chacun, en présence de ses frères, confesse de ses lèvres sa dévotion au Seigneur, soit dans un témoignage, soit dans une prière.

La doctrine est toujours nécessaire.

A propos de notre première assertion nous vivons à une époque où les doctrines en général sont raillées, et où bon nombre de gens prétendent que la doctrine et la foi sont sans valeur, comparées aux oeuvres et à la moralité. Nous ne sommes pas de cet avis, parce que nous constatons que cette prétention est en désaccord total avec la Parole divine, dans laquelle la foi occupe la première place, et les oeuvres la seconde. C'est notre foi que le Seigneur accepte, et c'est selon notre foi qu'il nous récompensera, bien qu'il s'attende, à bon droit, qu'une bonne foi produise autant de bonnes oeuvres que les faiblesses du vase terrestre le permettront. C'est là la règle de foi posée partout dans les Ecritures. « Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu. » « C'est ici la victoire qui a vaincu le monde, [savoir] notre foi. » (Héb. 11 : 6; 1 Jean 5 : 4). Personne, par conséquent, ne peut être proprement vainqueur, à moins qu'il n'exerce la foi en Dieu et dans les promesses de Dieu ; et, pour exercer la foi dans les promesses de Dieu, il faut qu'il les comprenne ; et cette opportunité et cette capacité de devenir fort dans la foi seront en rapport avec sa compréhension du divin plan des âges et des très grandes et très précieuses promesses qui y sont rattachées. De là, l'importance de la doctrine — de l'instruction —, non pas simplement pour la connaissance dont le peuple de Dieu doit jouir et qu'il doit posséder dans une mesure bien

plus grande que celle que possède le monde dans les chose; appartenant à Dieu, mais spécialement à cause de l'influence que cette connaissance exercera sur tous ses espoirs, ses desseins et sa conduite. « Quiconque a cette espérance en lui se purifie » (1 Jean 3 : 3) est une expression scripturale qui coïncide complètement avec les déclarations précédentes. Celui qui voudrait se purifier, nettoyer sa conduite, doit, pour réussir, commencer comme les Ecritures indiquent qu'il faut commencer du cœur, et il lui faut progresser en se servant des promesses inspirées comme moyen purificateur. Et cela implique la connaissance des doctrines de Christ.

Il convient, cependant, de faire une claire distinction et une claire différence entre les doctrines de Christ et les doctrines des hommes. Les doctrines de Christ sont celles que lui-même, et ses apôtres inspirés ont placées devant nous dans le Nouveau Testament. Les doctrines des hommes sont représentées dans les crédos des hommes, dont un grand nombre sont grossièrement et sérieusement en contradiction avec les doctrines du Seigneur, et tous en désaccord entre eux. En outre, il ne suffit pas d'être endoctrinés une fois: car, comme l'annonce l'Apôtre, nous recevons les trésors de la grâce de Dieu dans de pauvres vases terrestres qui sont très fuyants ; et c'est pourquoi, si nous cessons de recevoir nous cesserons d'avoir raison pour laquelle il nous est nécessaire d'avoir « règle sur règle, précepte sur précepte », et de renouveler et de revoir continuellement notre étude du divin plan des âges, en utilisant tous les secours et toute l'assistance, quels qu'ils soient, que fournit la providence divine, et en nous efforçant, autant que possible, d'obéir à l'injonction de l'Apôtre qui nous recommande de ne pas être des « auditeurs oublieux, mais des faiseurs d'oeuvre » c'est ainsi que nous mettrons « la Parole en pratique ». — Jacques 1 : 22-25.

Notre deuxième assertion en est une qui peut ne pas être sur-le-champ aussi pleinement appréciée que la première. Beaucoup, sinon tous, sont enclins à penser que ceux qui sont à même d'exprimer la Vérité le plus clairement, le plus couramment, avec le plus de précision devraient être les seuls à l'exprimer, et que les autres devraient garder le silence, écouter et apprendre. Cette pensée est juste à beaucoup d'égards. Nous ne suggérons pas que ceux, quels qu'ils soient, qui sont incapables d'instruire et qui ne saisissent pas clairement le plan divin, soient établis pour enseigner, ou considérés comme instructeurs, ou que leurs paroles soient reçues comme enseignement. Mais il existe une grande différence entre établir de tels pour enseigner — comme dans le cas d'anciens — et tenir une réunion où tous les membres de la Nouvelle Création auraient l'occasion de

s'exprimer brièvement ou de poser des questions, étant entendu que leurs questions leurs doutes ou leurs pensées ne seraient pas soutenus par l'Eglise comme étant l'opinion de l'assemblée. A des réunions semblables les idées erronées peuvent être présentées sous forme de questions — non dans l'intention de les enseigner, ni dans le but de les imposer, mais dans celui de les soumettre à la critique. si elles ont besoin de critique, ou a l'approbation, si elles sont dignes d'éloge ; mais pareilles réunions ne devraient être autorisées qu'en présence de quelqu'un d'avancé dans la Vérité, capable de donner une raison scripturale de la foi qui est en lui et d'indiquer d'une façon plus parfaite la voie du Seigneur. Si l'on demandait quels avantages pourraient résulter d'une telle manière de faire, nous répondrions que ces avantages nous ont fréquemment été démontrés. Il est souvent difficile — parfois impossible — d'exposer des sujets de la manière la plus simple et la plus directe : et il est également impossible que, d'une même explication, tous les esprits, si sincères soient-ils, saisissent le sujet avec un degré égal de clarté. D'où l'utilité de questions et d'une diversité de présentations de la même Vérité, comme cela est illustré dans les paraboles de notre Seigneur, qui présentent des sujets de différents points de vue, donnant de l'ensemble une vue plus complète et plus harmonieuse. Nous avons aussi remarqué qu'un exposé maladroit et quelque peu gâcheur d'une Vérité peut, parfois, pénétrer dans certains esprits, là où avait failli un exposé plus sain et plus logique — l'incompétence de l'orateur ayant égalé à certains égards le niveau plus bas de raison et de jugement de l'auditeur. Nous devons nous réjouir si l'Evangile est prêché et trouve à loger dans des coeurs affamés, par quelque entremise que ce soit, comme l'explique l'Apôtre. — « Quelques-uns prêchent le Christ par envie et par un esprit de contention. » Nous ne pouvons que nous réjouir si certains sont amenés à une juste connaissance du Seigneur, même si nous devons grandement regretter que la Vérité leur eût été présentée dans des mobiles impropres ou, comme dans l'autre cas, d'une manière imparfaite. C'est le Seigneur, la Vérité et les frères que nous aimons et désirons servir ; et c'est pour cela que nous devons nous réjouir de tout ce qui produit les résultats désirés et nous arranger de façon à ne pas faire obstacle à ce que nous reconnaissons être une réalité. Cela ne signifie pas que celui qui est illogique et incompetent devrait être établi pour enseigner dans l'Eglise, ni que nous devrions nous imaginer que les exposés illogiques seraient les plus heureux en général. Tout au contraire. Néanmoins, il ne nous appartient pas d'ignorer complètement ce que nous voyons être parfois une voie de bénédiction pour certains esprits, et qui a, pour appui, l'usage de l'Eglise primitive.

Pour soutenir notre troisième assertion quelque assurés que nous soyons de posséder la

Vérité, il serait certainement peu sage, de notre part, de fermer et de verrouiller la porte de l'interrogation et des expressions contraires, au point d'exclure totalement tout ce qui pourrait être considéré comme une erreur, par le conducteur de la réunion ou par la congrégation entière. Une seule restriction devrait prévaloir, quant à une complète exclusion; à savoir, que les rassemblements des Nouvelles Créatures ne se font pas pour la considération de sujets temporels, de sciences et de philosophies mondaines, mais uniquement pour l'étude de la révélation divine ; et dans l'étude de cette révélation, la congrégation devrait en premier lieu, en dernier lieu et toujours reconnaître la différence entre les principes fondamentaux des doctrines de Christ (qu'aucun membre ne peut changer ou altérer, ni consentir qu'elles soient mises en doute), et la discussion de doctrines avancées, qui doivent être en plein accord avec les principes fondamentaux. A ces doctrines avancées, il devrait être donné en tous temps toutes possibilités d'être entendues, et il devrait se tenir des réunions où elles pourraient l'être. Cela, cependant, ne signifie pas qu'elles devraient l'être sans cesse et qu'il devrait être permis à quelque individu de brouiller et de distraire toutes les réunions et tous les sujets par quelque marotte particulière. Que cette marotte soit franchement écoutée et franchement discutée à un moment approprié, en présence de quelqu'un de versé dans la Vérité et, si elle est écartée par la congrégation comme non scripturale, et si le promoteur de cette pensée n'en est pas convaincu, qu'il se retienne au moins d'imposer le sujet à l'attention de l'Eglise pendant une longue période de temps — une année, par exemple — et alors il pourrait sans aucune inconvenance requérir une autre audition, qui pourrait ou ne pourrait pas lui être accordée, selon que la congrégation estimerait la matière digne ou indigne d'être entendue et examinée.

Ce que nous voulons faire valoir est que, à moins qu'il y ait quelque ouverture semblable, l'on peut aller au devant de deux dangers l'un, le danger de tomber dans la condition que nous voyons prévaloir actuellement dans les églises nominales de la Chrétienté où, par le moyen de leurs réunions régulières, il est impossible de trouver accès aux oreilles des assistants, tous les chemins d'approche étant soigneusement gardés. L'autre danger étant que l'individu ayant une théorie qui en appelle à son jugement pour être une vérité — quelque fausse et irrationnelle qu'elle puisse être — ne se sentirait jamais satisfait, à moins que cette théorie ne soit raisonnablement écoutée, mais, d'une façon importune, il avancerait continuellement son sujet ; tandis que, après avoir été raisonnablement entendu, même s'il n'est pas convaincu de l'erreur de son argument, il serait désarmé par l'inconvenance d'imposer la matière à ceux qui ont déjà entendu et rejeté sa pensée.

Voici notre quatrième assertion : la croissance dans la connaissance est très encline à nuire à la dévotion — si étrange qu'il puisse paraître qu'il en soit ainsi. Nous trouvons que nos capacités sont si petites, et notre temps pour les choses religieuses si limité que si notre attention est énergiquement dirigée dans une seule voie, elle est susceptible de nous conduire à un rabougrissement dans d'autres directions. Le Chrétien ne doit pas être tout tête sans cœur, ni tout cœur sans tête. L' « esprit de sobre bon sens » nous conduit à cultiver tous les fruits et toutes les grâces qui manifestent et complètent un caractère parfait. La tendance de notre époque est, dans toutes les matières, dirigée dans la direction opposée — vers la spécialisation. Un ouvrier effectue cette partie-ci, un autre cette partie-là, de sorte qu'actuellement très peu d'ouvriers comprennent un métier dans sa totalité, comme autrefois. La Nouvelle Créature doit résister à cette tendance et, à l'avenant, « faire des sentiers droits à ses pieds » de peur que, cultivant un élément de grâce, elle ne tombe dans un danger par le défaut d'exercer convenablement une autre faculté, un autre privilège donné par Dieu.

Les qualités de la dévotion se trouvent dans tout le genre humain, dans un degré plus ou moins grand de développement. Ces qualités mentales se nomment vénération et spiritualité, et elles appellent à leur aide les organes de la conscience, de l'espérance, de l'accord, etc. Si on les néglige, il en résultera une dégénération de l'intérêt et de l'amour pour la Vérité, de sorte que, au lieu de voir nos cœurs se porter vers le Seigneur avec une plus grande appréciation de son amour, un désir plus grand de lui plaire, de l'honorer et de le servir, nous nous apercevons que les organes inférieurs se mêlent davantage à la controverse, qu'ils prennent les places des organes plus élevés précités, et les études en viendront à se faire plutôt à la lumière de philosophies mentales, où pénétreront la combativité et un pouvoir destructeur, l'ambition, les disputes et la vaine gloire. Il est nécessaire, par conséquent, pour la Nouvelle Création, non seulement de joindre à chaque réunion des services de dévotion, telles la prière et la louange, de façon qu'ils en fassent partie, mais aussi, nous le croyons, de tenir en plus, une fois par semaine, une réunion spéciale à caractère pieux, où serait donnée à chaque chrétien la possibilité de rendre témoignage de ses expériences, non pas selon la coutume usuelle consistant à revenir en arrière d'une à vingt années, ou plus, pour parler de sa première conversion, etc., mais rendre un témoignage récent, se rapportant spécifiquement à la condition dans laquelle le cœur se trouve au moment même, et à celle dans laquelle il s'est trouvé durant la semaine écoulée depuis la dernière réunion du même genre.

Les témoignages récents de cette sorte se révèlent être utiles à ceux qui écoutent, tantôt les encourageant par le récit d'expériences favorables, et tantôt les consolant par la narration d'épreuves, de difficultés, de perplexités, etc., parce qu'ils discernent ainsi qu'ils ne sont pas seuls à avoir de pénibles expériences, et parfois à subir des échecs.